

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2015**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

Séance du 26 mai 2015

---

*L'emploi dans la transition écologique*

---



## SOMMAIRE

<b>HOMMAGE À GENEVIÈVE DE GAULLE-ANTHONIOZ.....</b>	<b>5</b>
<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>8</b>
Ordre national du mérite.....	8
Mouvement de personnel .....	9
Promotion des avis du CESE.....	9
Saisine gouvernementale .....	10
Saisine parlementaire.....	10
Auto-saisines .....	11
Projet de règlement de la caisse de retraite du CESE .....	11
Bilan de la mandature .....	11
Budget alloué à une saisine .....	11
<b>L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE .....</b>	<b>12</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>13</b>
<b>DISCUSSION GENERALE.....</b>	<b>28</b>
CFDT - Mme Prévost .....	28
Coopération - M. Lenancker.....	29
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage.....	31
CFE-CGC - M. Lamy .....	32
Outre-mer - M. Arnell .....	33
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Djebara...34	
Agriculture - M. Cochonneau.....	35
Environnement et nature - Mme Denier-Pasquier .....	37
UNAF - Mme L'Hour .....	38
Mutualité - Mme Vion.....	39
Artisanat - M. Liebus.....	40
CFTC - Mme Simon.....	41
UNSA - M. Grosset .....	42
CGT - M. Marie.....	43
Associations - Mme Arnoult-Brill.....	44
CGT-FO - Mme Medeuf-Andrieu .....	46
Entreprises - M. Pottier.....	47
Personnalité qualifiée - Mme Brunet.....	49
Personnalité qualifiée - M. Urieta.....	50
<b>VOTE SUR LE PROJET D'AVIS .....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>53</b>
Annexe 1 : <i>L'emploi dans la transition écologique</i> - Diaporama illustrant les propos de Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, rapporteurs .....	55



## Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** Je déclare la séance ouverte.

### HOMMAGE À GENEVIÈVE DE GAULLE-ANTHONIOZ

**M. le Président.** Mesdames et Messieurs, demain, mercredi 27 mai 2015, le Bureau du CESE représentera notre Assemblée à la Sorbonne, puis au Panthéon pour les cérémonies d'hommage à Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay.

Nous voyons bien l'importance que revêt cette cérémonie dans une République qui cherche fébrilement le chemin de ses valeurs, ses repères et l'adhésion populaire. Un sondage récent m'avait frappé selon lequel 65 % des Français considéraient que les termes de « République » et de « valeurs républicaines » ne les touchaient pas vraiment, car ces thèmes avaient été trop utilisés et avaient perdu leur force et leur sens.

Une Nation s'est souvent consolidée par le passé, par ses souffrances. Paradoxalement, aujourd'hui, ses souffrances sociales sont en train de la déchirer.

L'historienne Mona Ozouf - qui a largement participé au choix de ces quatre personnalités - s'interroge, et je la cite : « *Sur cette République abstraite et sur notre capacité à donner aux vieux mots d'une sentence usée leur intelligence problématique, leur capacité d'élan et leur force : liberté, égalité, fraternité sont trois concepts difficiles à accorder... l'habitude leur confère l'évidence d'une formule à psalmodier plus qu'à examiner* ».

Dans la saturation à l'égard du discours politique qui caractérise notre société, nous ne le découvrons pas. Notre responsabilité est de rester vigilants pour que, de fil en aiguille, cela ne se traduise pas par une lassitude envers notre système démocratique et un rejet non seulement des emblèmes et des symboles républicains, mais aussi des valeurs de la République.

Les quatre personnes que la République honorera sont remarquables par la continuité, la fermeté et la vitalité de leur engagement. Pussions-nous puiser dans les nombreux et remarquables témoignages de leur vie et de leur action, un peu de cette foi inaltérable en l'avenir et en l'Homme et en sa capacité de survie extrême lorsque son humanité - ou sa dernière parcelle d'humanité - est remise en cause.

Au travers de son organisation, chacun et chacune découvrira la richesse de ces parcours, de ces destins hors du commun qu'il ne faut pas seulement mettre au Panthéon, mais peut-être faire vivre au quotidien pour éveiller les consciences des générations futures.

Au Conseil économique, social et environnemental, nous partageons plus étroitement encore l'histoire et l'héritage de Geneviève de Gaulle-Anthonioz qui siégea dans cet hémicycle de 1988 à 1995. Elle a porté, au nom d'ATD quart Monde et au nom de toute notre Assemblée, la voix des plus démunis auprès des décideurs politiques.

Quand Geneviève de Gaulle Anthonioz rentra, elle fut marquée par le fait de découvrir sur le territoire français - pensant avoir vécu l'horreur des camps, enfermée dans la prison de la précarité et de la pauvreté - une société qui avait peut-être fermé les yeux sur le caractère intolérable de la barbarie humaine. Cette société côtoyait - parfois sans les regarder - des dysfonctionnements de notre société qui semblaient ne pas la concerner.

À la suite de l'appel du Père Wresinski à celles et ceux qui l'ont côtoyé ici, le combat de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, rejoignait celui de Germaine Tillion qui n'hésitait pas lors de la guerre d'Algérie, avec Camus, à privilégier la paix des hommes plutôt que le combat au nom d'intérêts. Parmi les quatre résistants honorés - deux hommes, deux femmes - deux hommes sont morts en considérant que la préservation de l'honneur valait plus qu'une vie ! La trahison des miliciens a abattu Jean Zay mais n'a pas réussi à détruire son œuvre. En effet, on rappelle encore qu'il était à l'origine du festival de Cannes et d'un certain nombre d'actions que nous saluons. Petit clin d'œil pour celles et ceux qui ont en mémoire cette tapisserie exposée dans le bureau de la présidence du CESE, et dont je rappelle qu'elle décorait le bureau du ministre Jean Zay.

Nous sommes aujourd'hui très fiers de voir reconnue une des personnalités les plus riches qu'ait compté le CESE, un de ses combats les plus beaux qui reste d'actualité, et de rappeler que nos richesses matérielles ne valent rien si on n'a pas le sens du partage et de la défense des plus fragiles. Le fait de s'occuper des plus fragiles est probablement un moyen de consolider nos sociétés et l'oublier, un risque de fragiliser notre collectif.

Nous nous sentons tous interpellés par nos consciences sur le fait de partager cette horreur. Je ne suis pas convaincu que les faits auxquels nous assistons ne doivent pas nous alerter sur le fait - ce sera l'objet de l'exposition en sortant de la séance plénière - qu'il n'y a pas que de bons sentiments dans les sociétés. Vous et nous qui avons des responsabilités, nous devons être attentifs à croire à la grandeur de l'Homme, mais ne pas oublier qu'il peut aussi afficher un certain nombre de faiblesses.

Nous devons être portés par un idéal, faire en sorte de ne jamais oublier que l'Homme a un incroyable besoin de croire et Simone Veil disait que des sociétés ont besoin de grandeur quand les événements qui supplantent l'essentiel, nous montrent qu'en réalité nos actualités ne sont plus consacrées à la grandeur mais quelquefois à la bassesse.

Au cours de cette merveilleuse cérémonie, soyons portés par cet idéal, ayons soif de débats, ne restons pas uniquement dans l'incantation mais au contraire dans l'inspiration que nous donne l'exemple de leur vie.

Je voudrais rendre hommage au travail de Geneviève de Gaulle-Anthonioz et au Père Wresinski. Nous avons aujourd'hui un héritage dont nous sommes fiers et il est perpétué dans les avis que nous avons rendus, il y a peu de temps.

Dans la continuité de cet hommage à Geneviève de Gaulle-Anthonioz, je voudrais rendre hommage à nos collaborateurs et à vos équipes, madame la Secrétaire Général ; vous avez pu voir, à l'entrée du Palais, deux grands portraits de Geneviève de Gaulle-Anthonioz : ils ont été imprimés par nos équipes ! Et nous allons bientôt avoir la capacité de mettre des panneaux sur les grilles du Palais d'Iéna et ainsi porter un certain nombre d'expositions liées à des événements, à nos engagements - je pense ainsi à l'Appel sur la gouvernance des océans lancé par Catherine Chabaud - ou à une sensibilisation que nous voulons porter, par exemple au moment de la Conférence internationale sur le changement climatique.

Je souhaite donner la parole à Luc Martin-Chauffier, ancien membre du CESE - représentant l'UNSA - qui va présenter l'exposition du Lutetia, organisée par les Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation. Je veux saluer également la présidente de l'Association, Mme Catherine Breton.

Je souhaiterais qu'à l'issue de la séance plénière, vous puissiez consacrer quelques instants à visiter cette exposition et à cette période si particulière de l'immédiat après-guerre, au moment où l'Europe a pris conscience de cette dramatique horreur. Le retour des rescapés a été l'un des témoignages les plus frappants et émouvants, avec la joie des familles à nouveau réunies mais une joie souvent empreinte de douleurs et aussi la lente et si difficile reconstruction que les survivants ont démarré au Lutetia en retrouvant leur identité passée.

J'ai été frappé de voir sur les panneaux d'exposition cette formule incroyable : « *Avant nous n'étions que des matricules, ici nous sommes redevenus des citoyens* ».

**M. Martin-Chauffier.** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, Chers ex-collègues, c'est un honneur pour la Fondation de vous présenter notre exposition : *Le retour des déportés à l'hôtel Lutetia*.

La Fondation pour la mémoire de la déportation est la plus ancienne des fondations de mémoire issue de la seconde Guerre mondiale. Elle est présidée par Marie-Josée Chombard. Autour de la Fondation, s'est réalisée une union de toutes les associations, amicales et fédérations d'anciens déportés, toutes représentées dans ses instances décisionnelles. Son comité de parrainage comprend de nombreuses personnalités.

Les travaux de la Fondation pérennisent toutes les mémoires, celles des génocides des populations juives et tziganes, des répressions exercées à l'encontre des résistants, des otages, des communistes, des syndicalistes, des militaires, des prêtres, des homosexuels, des républicains espagnols internés sur notre territoire et premiers déportés de France, dès 1940, au camp de Mauthausen.

Notre exposition sur le retour des déportés veut rendre hommage non seulement à tous les déportés, à leurs familles qui les ont attendus - majoritairement en vain - mais aussi aux nombreuses associations, pour la plupart d'anciens résistants, qui ont été des rescapés à leur retour, en particulier à leur arrivée au Lutetia.

La France a été le pays d'Europe qui a accueilli le plus grand nombre de rescapés des camps.

Cette exposition est accompagnée d'un site Internet : [lutetia.info](http://lutetia.info) et d'un recueil de témoignages. Nous sommes ici présents jusqu'à ce soir. Notre exposition est itinérante et nous comptons sur vous pour venir la voir, la faire connaître et nous aider à la présenter dans vos différentes instances.

Merci encore, Monsieur le président, de nous avoir permis de montrer notre exposition sur le retour des déportés au Lutetia en 1945. Merci de votre aide pour accomplir notre devoir commun de mémoire et de vigilance.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci à vous de faire vivre cette mémoire.

## COMMUNICATIONS

### *Ordre national du mérite*

**M. le Président.** Par décret du Président de la République en date du 15 mai 2015, a été nommé Chevalier dans l'Ordre national du mérite Mme Nadia Bellaoui, personnalité associée ; a été promu Officier dans l'Ordre national du mérite, M. Serge Péron, administrateur de la section de l'environnement du CESE.

Toutes nos félicitations !

*(Applaudissements)*



### ***Mouvement de personnel***

**M. le Président.** Je vous informe du départ de Mme Elizabeth Divoy, qui a exercé successivement les fonctions d'administratrice à la section des affaires sociales, celle de chef du service des personnels et conseillers, puis, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les fonctions d'administratrice à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Elle était fort appréciée pour la contribution qu'elle a apportée à cette délégation.

Elle a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de ce mois, au terme de trente-neuf années de fonction au sein de notre assemblée. Je suis votre interprète pour lui adresser nos sincères remerciements pour le travail accompli avec passion et pour son engagement au service des causes qu'il fallait défendre à la délégation. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

### ***Promotion des avis du CESE***

**M. le Président.** J'ai également fait état au Bureau de l'intérêt très vif manifesté à propos de nos derniers avis, au travers des actions de promotion menées par les rapporteurs et les présidents de section, sous la coordination du Directeur des services consultatifs.

Les quatre dernières séances ont également suscité une attention particulière et permis une visibilité accrue du CESE dans la presse et sur le *Web*. Je voulais vous en faire part. Nos deux plénières consacrées au climat ont su ancrer le CESE comme un espace incontournable du calendrier de la COP 21. *BFM* affirmait : « *Désormais le CESE est pleinement au centre de l'impressionnante flotte d'institutions françaises liées à la COP 21* ». Je voulais vous restituer cette marque de respect.

Le Monde a, quant à lui, titré que « *la troisième assemblée française veut des engagements concrets contre le réchauffement climatique* ». Chacun s'accorde à reconnaître l'extraordinaire mobilisation de notre assemblée.

Nous avons battu un record sur les réseaux sociaux puisqu'il s'agit des plénières les plus partagées sur *Twitter* avec plus de 800 *retweets*.

Notre plénière consacrée à *L'école de la réussite pour tous* a également rencontré beaucoup d'échos avec une visibilité dans la presse spécialisée, de très belles parutions et des articles de fond dans la presse nationale comme *Le Monde*, *Les Echos*, *Le Figaro*, *L'Humanité*. Nous avons déjà plus de 70 retombées presse. Le grand public a suivi de près nos travaux avec 3 435 internautes et un *live tweet* extrêmement suivi avec plus de 600 *retweets*.

Soyez attentifs à ce que l'attention se porte de plus en plus sur notre assemblée : c'est dû à la qualité de vos avis, à la richesse de vos débats et aussi à la pertinence des thèmes abordés.

Enfin nous avons eu un regard très positif sur la gestion des sols agricoles avec une reprise au *Figaro*.

Je voudrais remercier la presse, les réseaux sociaux et toutes celles et ceux qui ont la gentillesse de nous suivre et nous critiquer ; c'est un moyen pour nous de nous *challenger*.

### *Saisine gouvernementale*

**M. le Président.** Le Premier ministre, par lettre en date du 15 mai 2015, a saisi notre assemblée du *Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine* et notamment de son article 2.

L'élaboration d'un projet d'avis sur cette saisine gouvernementale a été confiée à la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

Nous avons eu un débat pour savoir si l'urgence - et le délai très court - était dû à la prise de conscience brutale qu'il y avait un risque de contentieux à ne pas saisir le Conseil économique, social et environnemental sur une loi de programmation.

Quoi qu'il en soit, le Bureau a proposé à la section, qui avait anticipé, une procédure simplifiée - prévue par le 2ème alinéa de l'article 6 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 et l'article 23 du règlement intérieur - qui permettra d'avoir un vote en section le 15 juin au plus tard. En l'absence d'une interpellation de dix conseillers ou du président - ceci vaudra, 3 jours après, avis du Conseil économique, social et environnemental.

Cette procédure nous permettra de répondre à l'exigence d'une réponse avant le 18 juin, à l'appui de l'avis du Conseil d'État.

### *Saisine parlementaire*

**M. le Président.** Nous avons reçu notre première saisine de la part du Président du Sénat. Lors d'un déjeuner, nous avons évoqué l'intérêt d'une complémentarité entre le Parlement et le Conseil économique, social et environnemental.

Le Président Larcher nous a saisis sur la thématique du Régime social des indépendants (RSI). Le Président du Sénat souhaite que le Conseil économique, social et environnemental examine les questions relatives au fonctionnement de ce régime et définisse des pistes d'amélioration du service rendu aux cotisants du RSI.

Le Bureau a confié cette saisine à la section des affaires sociales et de la santé en lui demandant de préparer un projet d'avis, si possible pour fin septembre début octobre, avant l'examen du projet de loi de finances de la Sécurité sociale par le Parlement.

### ***Auto-saisines***

**M. le Président.** Le Bureau a confié la préparation d'un projet d'avis, *Encourager l'investissement public des collectivités territoriales*, à la section de l'économie et des finances, sujet déterminant pour les pouvoirs publics, au moment où les collectivités locales ralentissent leurs investissements. Nous souhaitons examiner ce projet en assemblée plénière, le 7 ou 8 juillet 2015.

Le Bureau a confié la préparation d'un projet d'avis, *Pour un renouveau des pédagogies de l'alternance*, à la section de l'éducation, de la culture et de la communication, dans le prolongement de l'étude présentée par M. Jean-Marc Monteil. L'examen en plénière est prévu pour le 13 octobre 2015.

### ***Projet de règlement de la caisse de retraite du CESE***

**M. le Président.** Le Bureau a consacré l'essentiel de ses débats aux dernières discussions avant vote du règlement intérieur du régime des retraites. Le nouveau règlement a fait l'objet d'un vote favorable du bureau à la quasi-unanimité moins quelques abstentions. Les objectifs et les dispositions de la réforme vous seront présentés lors de la séance plénière du 9 juin 2015.

### ***Bilan de la mandature***

**M. le Président.** S'agissant du bilan de la mandature, l'ensemble des contributions adressées par quinze des dix-huit groupes a été transmis à tous les membres du Bureau afin que notre séminaire - initialement prévu demain et reporté au 10 juin en raison de la cérémonie au panthéon - puisse être nourri par une synthèse de ces différentes contributions.

### ***Budget alloué à une saisine***

**M. le Président.** Enfin, nous avons accordé une dérogation au plafond d'allocation de sept mille euros par saisine, à la demande de Mme la Présidente de la section du travail et de l'emploi afin de financer - dans la limite d'un montant prévisionnel de trois mille euros - le déplacement - en deux jours maximum - de la Présidente, des rapporteurs et des administrateurs à Bruxelles pour rencontrer les interlocuteurs en mesure de les éclairer par une analyse comparée, à l'échelle européenne, sur la question du *statut des travailleurs détachés*.

## L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**M. le président.** Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour de notre assemblée plénière consacré à *L'emploi dans la transition écologique*, projet d'avis présenté par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, au nom de la section du travail et de l'emploi, présidée par Françoise Geng.

Avant de leur donner la parole, je salue la présence de Bertrand Pancher, député-maire de la Meuse, très impliqué dans toutes ces problématiques de transition et d'évolution de la société. Jean-Paul Chanteguet, député de l'Indre et président de la commission développement durable de l'Assemblée nationale, arrivera vers 15 heures 30 mais sera contraint de nous quitter à 16 heures 30. Je vous prie de bien vouloir l'en excuser.

Nous sommes aussi sensibles, Madame Jaeggy Roulmann, à votre présence dans cet hémicycle. Nous connaissons les contraintes - la presse nous en informe - de votre ministre. Vous êtes conseillère insertion professionnelle, emploi des seniors et des personnes handicapées auprès de François Rebsamen, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Nous sommes ravis de votre présence et ne doutons pas que vous témoignerez, auprès du ministre, de toute la richesse des contributions des deux rapporteurs et des débats.

Enfin, je voudrais saluer la présence, dans les tribunes, de Hubert Brin, président de l'amicale des anciens conseillers et de Francis Lamarque, vice-président, qui font en sorte que nos « anciens » soient toujours présents lors de nos séances plénières.

La parole est à Mme Geng, présidente de la section du travail et de l'emploi.

**Mme Geng.** Merci Monsieur le président. Monsieur le président, Chers collègues, je ne serai pas très loquace ; ainsi mes deux rapporteurs pourront-ils hériter du temps que je ne prendrai pas à parler.

C'était une première pour la section du travail et de l'emploi que d'aborder les questions environnementales. Nous tenions, avant la fin de la mandature, à pouvoir être raccrochés à cette question fondamentale ajoutée en début de notre mandature. Nous n'avions pas de doctrine sur le sujet. Nous avons donc pris plus de temps dans les débats. Nous souhaitons vraiment que la question de l'emploi prédomine sur ce sujet des questions environnementales.

Je voudrais remercier les deux rapporteurs, mes collègues de la section et l'équipe administrative pour qui c'était un nouvel exercice. Je laisse mes collègues apprécier le contenu de ce travail. Quoiqu'il en soit, j'ai été très contente de pouvoir aborder un sujet qui est dans nos nouvelles compétences.

## PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

**M. le président.** Madame, Monsieur les rapporteurs, vous avez la parole.

**Mme Levaux,** rapporteure. Monsieur le président, Madame la présidente Chère Françoise, Madame la conseillère du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Monsieur le député, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Bruno Genty et moi-même sommes très heureux de vous présenter le projet d'avis confié à la section du travail et de l'emploi, par le Bureau du Conseil économique, social et environnemental, en juillet 2014.

Permettez-nous de vous présenter un « début de quelque chose » qui va prendre étoffe, puisque c'est dans le *Tour de France des solutions pour le climat*, lancé par l'association innovation bleue de Mme Chabaud, notre collègue, que je remercie. Un tour du littoral métropolitain pour mobiliser les territoires, pour valoriser les bonnes pratiques, les actions mises en œuvre pour répondre aux enjeux climatiques.

Catherine Chabaud est en plein travail d'élaboration d'un film à ce sujet et nous a fait la gentillesse de capter deux ou trois petits moments qui feront l'objet d'un film plus conséquent qui sera présenté d'ici à la fin de l'année, dans le cadre de la COP 21.

C'est un extrait rapide de ce qui émerge dans le secteur économique car, nous le savons tous, l'économie fait l'emploi.

*(Projection d'un film)*

*(Applaudissements)*

**Mme Levaux.** Merci, Catherine, de nous avoir gentiment fait ce petit clin d'œil en avant-première. On attend avec impatience le kaléidoscope de toutes les initiatives au service du secteur.

Il est des mots qui semblent capter l'esprit de l'époque. Au festival du mot, le vocable « transition » a été choisi par le jury comme le thème emblématique de 2014. Il est vrai que les trois syllabes sont aimables et peuvent sonner comme une promesse. Ses utilisations ont en commun de souligner que l'on « *quitte un état pour entrer dans un autre* », comme le précise Mme Chabot dans son livre, *L'âge des transitions*. « *Toute transition commence par le vacillement des convictions ordinaires, et par la conviction que les choses pourront être différentes* ». Le rite de passage est toujours l'occasion d'une réappropriation, les seuils font réfléchir.

Les transitions écologiques, démocratiques et démographiques sont des espaces où s'invente un nouveau rapport au futur. Force est de constater que nous en sommes qu'au début. Le vocable de transition écologique est récent, en France il émerge dans le débat public après le Grenelle de l'environnement en 2010, il est officialisé lors de la Conférence environnementale de septembre 2012. Ainsi, la question de l'emploi dans la transition écologique n'échappe pas à ces nouveaux équilibres en devenir (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Les enjeux pour l'emploi sont ainsi posés, en relation avec la réorientation des modèles de production et de consommation, rendue incontournable pour économiser les ressources non renouvelables et réduire drastiquement les pollutions et les atteintes à l'environnement.

Cette réorientation suppose une politique d'investissements soutenue dans les activités prioritairement concernées par la transition écologique.

Il s'agit également d'anticiper les reconversions induites par ces transformations en cherchant notamment à faciliter la transition des métiers fragilisés vers les métiers en développement.

Le volet emploi de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014/2020, marque l'engagement potentiel et la perspective, à la fois prometteuse et inquiétante, d'un nouveau processus de création et/ou destruction d'emplois.

L'Organisation internationale du travail donne une définition très inclusive des emplois contribuant à la transition écologique : « *les emplois verts sont des emplois décents, qui réduisent sensiblement les incidences négatives de l'activité économique sur l'environnement, et en dernier ressort assurent la viabilité des entreprises et des économies* ».

La transition écologique est inéluctable, que nous l'anticipions ou qu'elle s'impose à nous. Une vingtaine d'avis du CESE ont été produits au cours de cette mandature, au cœur de ces enjeux. Les mutations voulues dans les manières de produire ou de consommer ont d'ores et déjà commencé à se traduire par des transformations en profondeur des activités.

La transition écologique a, et aura, des conséquences directes sur l'emploi, les qualifications et les compétences des salariés, ainsi que pour les entreprises. Il était donc nécessaire que la section du travail et de l'emploi produise une première situation et questionne ses enjeux.

Le projet d'avis dresse un bilan des évolutions en cours ; il met en perspective les conséquences pour l'emploi, il pose un diagnostic sur les actions qui doivent accompagner et anticiper les transformations et les créations d'emploi, avant de formuler des propositions.

La transition écologique n'en est qu'à ses débuts. Ce projet d'avis devra être complété - certainement d'ici à 2020 - par un avis de suite, « *afin d'évaluer les propositions émises aujourd'hui* » et issues d'un compromis de transition.

**M. Genty**, rapporteur. Dans un monde où la population humaine ne cesse d'augmenter et où les ressources naturelles sont limitées, notre modèle économique linéaire, basé sur la prédation de ressources et l'émission de rejets, ne peut perdurer sans aller vers une crise majeure. Le fonctionnement à crédit (crise des *subprime*, endettement des États) qui génère de graves difficultés économiques et sociales, notamment en Europe, est à mettre en étroite relation avec la façon dont nous prélevons plus de ressources que la nature ne peut en reconstituer et dont nous émettons des rejets qui, à leur tour, dégradent des ressources fondamentales comme l'air, l'eau et les sols.

Les récentes émeutes en Chine - malheureusement parfois violentes - pour dénoncer la pollution de l'air montrent bien que ce modèle d'économie linéaire touche ses limites physiques. La prochaine COP 21 - qui réunira à Paris en décembre prochain les dirigeants du monde entier pour tenter de lutter contre le réchauffement climatique - sera un nouveau test de notre capacité à assurer le « ménagement » de la planète. Développer des activités humaines moins prédatrices en ressources et moins génératrices de rejets, un tel changement peut être socialement et économiquement supportable, mais doit être anticipé. Changer nos modes de production et de consommation concerne toutes les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, petites ou grandes. Ces changements ont déjà des impacts sur l'emploi et génèrent parfois des tensions sur le marché du travail : manque de personnel qualifié, perte d'emploi dans des secteurs ayant tardé à engager des changements, etc.

Au niveau international, au niveau communautaire, au niveau national, dans nos territoires, les autorités affirment que la transition écologique vers une économie verte est une nécessité. Des acteurs institutionnels de premier plan - comme l'Organisation internationale du travail, la Commission européenne, le Gouvernement français - considèrent une transition écologique bien menée comme une occasion pour soutenir l'activité et créer des emplois.

Pour l'Organisation internationale du travail, il s'agit de conjurer la menace que fait peser, sur la viabilité des entreprises et les activités humaines, la perspective de pénurie de la ressource et le changement climatique.

Au niveau de l'Union européenne, outre les directives qui déterminent l'évolution de pratiques professionnelles, la Commission mentionne, avec constance, l'intérêt de la transition écologique pour l'emploi en Europe.

Au niveau national, la Stratégie nationale pour la transition écologique vers un développement durable 2015/2020 - qui a été adoptée en conseil des ministres tout récemment, le 4 février 2015 - propose, pour les six années à venir, des orientations et des priorités afin de répondre aux grands enjeux environnementaux. Elle aborde ces enjeux en présentant une stratégie pour accompagner la mutation écologique de l'économie.

Elle traduit aussi les impacts sur l'emploi en proposant des pistes pour accompagner les changements, notamment en termes de formation.

Un chiffre, à ce stade, mérite d'être noté. En 2010, d'après l'INSEE, les activités de l'économie verte employaient cinq millions cent mille personnes, soit 19 % de la population active.

Cette illustration du volume d'emplois concernés - près d'un actif sur cinq - doit cependant être considérée avec prudence. Marie-Béatrice Levaux reviendra sur les limites de cette quantification.

Dans le cadre de notre travail en section du travail et de l'emploi - après avoir envisagé, dans un premier temps, de traiter des emplois de la transition écologique, et donc, des emplois verts et verdissants - nous sommes assez vite parvenus au constat suivant : tous les emplois, à plus ou moins long terme, sont concernés par la transition écologique.

C'est pourquoi nous avons orienté notre travail sur la question de l'emploi dans la transition écologique. Cet angle plus large présente l'avantage de ne pas discriminer les emplois et les métiers en leur collant une pastille plus ou moins verte.

Enfin, ce choix de viser à terme l'ensemble des emplois n'est pas neutre car il a, par exemple, des conséquences importantes en termes de contenu de formation professionnelle, initiale et continue.

Un rapport du Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle - intitulé *Propositions de priorités nationales de formation liées à la transition écologique* - rapport récent puisque publié en février 2015, identifie neuf grandes filières pour lesquelles les besoins en formation sont les plus importants, au vu de l'impact de la transition écologique sur les métiers. Ces neuf filières, vous les avez à l'écran.

Parmi celles-ci, le Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle (CNEFOP) en a identifié quatre qui, dès aujourd'hui, identifient des besoins de compétences, de qualifications et de formations non satisfaits. Il s'agit du bâtiment, de l'agriculture, de l'énergie et de la gestion des déchets.

À l'énoncé de ces quatre filières, on remarque aussitôt l'influence des politiques engagées par les gouvernements qui se sont succédé et qui se sont traduites par des textes législatifs et réglementaires, lesquels ont indéniablement donné une impulsion à ces filières.

Citons, pour illustrer ce propos, la loi sur l'agro-écologie ou bien encore, la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, qui devrait être - n'est-ce pas, Monsieur Pancher - adoptée dans le mois ou les deux mois qui viennent.

La filière bâtiment est confrontée à un enjeu de généralisation de la formation au bénéfice de très petites entreprises. Le CNEFOP recommande d'améliorer le maillage géographique de proximité et l'adaptation des modalités de formation aux contraintes des artisans, notamment pour les Formations aux économies d'énergie pour le bâtiment, appelées FEEBAT, et le programme PRAXIBAT, qui est l'outil de formation des professionnels à la maîtrise du geste pour des bâtiments sobres, efficaces énergétiquement et durables. Ces outils conditionnent l'obtention de la mention « *Reconnu garant de l'environnement* » (RGE) par ces entreprises.

Dans la filière agricole, l'offre de formation initiale et continue vise le développement de l'agro-écologie. À la demande de la profession, les diplômes de formation initiale incluent tous désormais des objectifs d'agro-écologie.

En ce qui concerne la formation continue des chefs d'exploitation, les chiffres fournis par le Fonds d'assurance formation des actifs agricoles non-salariés font ressortir que les modules liés aux thématiques environnementales sont plus nombreux et attirent un nombre croissant de stagiaires.

Cependant, le CNEFOP, dans son rapport, considère que l'enjeu pour la filière est de passer d'initiatives pionnières au changement généralisé pour l'ensemble des exploitations agricoles.



Cela suppose d'accompagner les chefs d'exploitation dans la conduite du changement de leur système de production, de poursuivre la formation des formateurs et des conseillers et d'anticiper l'impact de la transition écologique pour les salariés.

Pour ce qui concerne les énergies renouvelables, le principal enjeu - qui rejoint l'objectif de structuration et de consolidation d'une véritable filière industrielle - est celui de la formation des fournisseurs des entreprises productrices d'énergie.

L'amont de la filière rassemble des familles d'activités et de métiers très divers - métallerie, plasturgie, industries électriques et électroniques, réseaux électriques intelligents, etc. - qui sont souvent confrontés aux problèmes des métiers industriels en tension comme les soudeurs, les chaudronniers, les techniciens de production et de maintenance dans les industries électriques et les installations de production d'énergie.

Enfin, les filières du tri et de la valorisation des déchets se trouvent, elles, confrontées à deux difficultés.

D'une part, le manque d'attractivité des métiers du recyclage, caractérisés souvent par de faibles niveaux de qualification et des conditions de travail souvent difficiles ; d'autre part, le manque de candidats en formations initiales pour occuper les emplois qualifiés en lien avec le mouvement de concentration et d'industrialisation que connaît la filière.

L'engouement suscité par l'émergence de l'économie circulaire en France va aussi entraîner des besoins de formation pour des emplois au sein même d'entreprises issues de différents secteurs d'activité.

J'en profite pour saluer M. Jean-Paul Chanteguet, qui vient de nous rejoindre.

**Mme Levaux.** Le défi auquel nous sommes confrontés est bien celui de poser les règles permettant le développement des activités qui participent à la réduction des atteintes de l'environnement tout en s'assurant de leur contribution à notre modèle social.

Quantifier les emplois de la transition écologique pose deux séries de problèmes méthodologiques qui limitent l'exercice.

La première difficulté, abordée par Bruno Genty, concerne la définition du périmètre des emplois qui peuvent être qualifiés comme relevant de l'économie verte au sens internationalement reconnu à ce terme.

Ainsi, donner une traduction statistique, dans ce contexte, à un instant donné, relève d'une approche nécessairement restrictive. La réalité que l'appareil statistique cherche à décrire est potentiellement très évolutive et instable ; elle ne prend pas en compte les évolutions et les efforts accomplis par telle profession ou tel secteur d'activité.

Une seconde série de problèmes tient aux méthodes utilisées pour concevoir une quantification prospective, ce qui, par définition, renvoie à des *scenarii* tendanciels probables ou incertains : combien d'emplois ? Dans quels métiers ?

L'appareil statistique national évalue en 2011 un volume global d'emplois - en équivalents temps plein - de quatre cent quarante-six mille dans les éco-activités, de cinq cent cinquante et un mille dans les emplois périphériques. Les neuf métiers verts et les soixante-dix métiers verdissants recensés comptent aujourd'hui trois millions huit cent mille professionnels.

Selon l'Observatoire national des emplois et des métiers verts (ONEMEV) :

- les métiers verts sont donc - enfin, on va savoir ! - ceux dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement (gardes-forestiers, chargés de police de l'eau, etc.) ;
- les métiers verdissants, sont ceux ont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans les gestes métiers d'un poseur en isolation thermique, d'un responsable logistique ou d'un jardinier.

Cette nomenclature - qui a le mérite d'avoir fourni une quantification des emplois contribuant activement à la transition écologique - a cependant ses limites.

Ainsi, on y note que tous les emplois d'animation culturelle et ludique figurent parmi les emplois verdissants alors même que le lien avec la transition écologique n'est pas vraiment évident. Inversement, des emplois issus de nouvelles activités - comme les activités de l'économie circulaire - ne figurent ni parmi les emplois verts ni parmi les emplois verdissants alors même que leur contribution au changement du modèle économique est, de fait, importante.

La liste des professions vertes et verdissantes n'est jamais close. Elle a déjà évolué en 2003 et sera sans doute complétée en 2018. La connaissance statistique n'épuise pas la question de l'emploi dans la transition écologique.

**M. Genty.** Comme nous l'avons vu précédemment, les pouvoirs législatif et exécutif produisent des lois qui jouent un rôle indiscutable pour réorienter un secteur ; mais la loi ne fait pas tout, sa mise en œuvre est une autre histoire.

Dans le domaine de la transition écologique, on a vu ces dernières années plusieurs dispositifs législatifs votés à la quasi-unanimité remis en cause ou abandonnés quelques années plus tard.

Or, pour que les entreprises investissent, elles ont besoin d'une stabilité de ces dispositifs. L'incertitude est logiquement source de prudence, voire d'attentisme. Or, sans investissements, les emplois restent hypothétiques.

Affirmation et affichage d'une volonté politique, constance d'une part, cohérence, détermination d'autre part, c'est bien de ces signaux clairs dont notre pays, notre économie, a besoin pour qu'une réelle dynamique s'engage.

Sinon, la transition écologique restera un slogan de communication politique et ses effets sur l'emploi tarderont à se concrétiser. Nous avons besoin d'une Europe stratège, d'un État stratège et de régions stratèges.

Il importe que les politiques engagées en faveur d'une économie verte soient bien articulées entre les niveaux communautaire, national et celui des territoires. Les efforts des uns doivent venir compléter ceux des autres.

L'an dernier, le 2 juillet 2014, dans une communication au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, la commission européenne affirmait « *la transformation interne et la redéfinition des emplois toucheront les secteurs à fort taux d'émissions, tels que la production d'énergie, les transports, l'agriculture et la construction. L'accroissement de l'investissement dans l'isolation et l'efficacité énergétique devraient se traduire positivement par des créations d'emplois dans le secteur de la construction où plus de quatre millions de travailleurs auront besoin d'une mise à niveau de leurs compétences* ».

S'il est utile d'adresser ces signaux politiques, il serait tout autant utile qu'au niveau européen, au-delà de ces annonces, on aille vers des gestes concrets ; par exemple la création d'un « *Airbus des énergies renouvelables* », au niveau communautaire, qui pourrait contribuer à l'essor d'une industrie européenne et compétitive et pesant sur le marché mondial.

Au niveau national, il faut que le cap soit fixé et que l'on n'en change pas au gré des soubresauts naturels ou des enquêtes d'opinion. Au-delà des nécessaires documents de prospective, il faut passer, là aussi, passer à plus d'actions concrètes avec des entreprises de toutes tailles pour leur permettre de mieux se positionner dans un marché aujourd'hui global.

À ce titre, nous souhaitons souligner une initiative qui s'intitule *VIVAPOLIS*. C'est une marque qui porte la qualité d'une offre globale apportée par l'industrie française dans la promotion de villes durables à l'exportation.

Celle-ci fédère des entreprises française de toutes tailles, du grand groupe à la PME, et de toutes natures, entreprises industrielles, de service, de conseil ; des entreprises qui mettent leurs compétences au service des marchés liés à la ville durable.

Ce type d'initiative est utile car, bien sûr, si nous voulons que la transition écologique soit utile à l'emploi, nous devons poursuivre une stratégie d'exportation.

Au niveau des territoires, plusieurs actions menées ces dernières années méritent d'être soulignées.

Je citerai le projet financé sur fonds européens, *Build up skills* (en bon français : accroissez les compétences !). *Build up skills* conduit, en France, par le consortium constitué par l'Alliance ville emploi, l'ADME, le Centre technique du bâtiment et l'Afpa. Ce projet vise spécifiquement à développer la formation des ouvriers et artisans du bâtiment dans la perspective d'une amélioration de l'efficacité énergétique, imposée par le Grenelle de l'environnement.

À partir d'un dialogue entre les acteurs concernés (branches, représentants des services publics de l'emploi, organismes de formation et d'insertion...) *Build up skills* a réalisé un état des lieux des initiatives en cours et a abouti à la construction d'une feuille de route déclinée en termes de « fiches action » dont

l'ambition est d'identifier les besoins spécifiques et de mobiliser les financeurs de formations sur ces besoins. Il a notamment permis constater une meilleure résistance à la crise des entreprises ayant investi dans les formations aux économies d'énergie dans le bâtiment qui donnent accès à la norme RGE.

Toujours à l'échelon territorial, il importe que les régions puissent aussi pleinement jouer leur rôle de stratèges en déclinant, de manière appropriée à leurs spécificités territoriales, les orientations communautaires et nationales.

Les régions ont dans leur champ de compétence, le développement économique mais aussi la formation professionnelle.

Le pilotage de la carte des formations professionnelles leur revient et s'inscrit dans la démarche des futurs contrats de Plans régionaux de développement des formations et de l'orientation professionnelle.

Cette nouvelle organisation favorise des démarches de Prospective des métiers et des qualifications (PMQ) afin de nourrir des stratégies territoriales de moyen terme.

Parallèlement, les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) - qui viennent de se mettre en place - assurent une concertation quadripartite (État, régions, représentants des employeurs et des salariés) sur la politique régionale de formation.

D'une manière générale, les impacts en termes de formation liés à la transition écologique ont peu été pris en compte lors de l'élaboration des contrats de plans régionaux de développement des formations professionnelles, sur la période 2011-2015. Il est attendu de la nouvelle gouvernance - issue de la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale - que cette loi vienne corriger ces insuffisances et conçoive une véritable stratégie d'action en lien avec l'évolution des activités sur le territoire régional.

Pour ce qui est de l'indispensable accompagnement social de ces mutations de l'emploi et des métiers, il est nécessaire d'anticiper les transitions professionnelles, donc d'identifier des besoins, de reconnaître les métiers, les compétences et les qualifications professionnelles liées à la transition écologique et enfin de développer la responsabilité sociétale des entreprises.

Pour anticiper les transitions professionnelles, il convient d'abord de bien identifier les besoins et les difficultés d'emploi. La Stratégie nationale 2015-2020 en fait une priorité. Un rapport produit par SYNDEX/FONDATERRA, en juillet 2014 - dans le cadre du Contrat d'études prospectives, « *Évolutions compétences emplois Ile-de-France* » (ECECLI) - a permis d'étudier l'impact, en termes d'emploi et de compétences, des politiques d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, au niveau de l'Île-de-France, dans le cadre du Schéma régional climat air énergie, de la territorialisation des lois Grenelle de l'environnement et du projet du Nouveau grand Paris.

Le périmètre concernait plusieurs secteurs (transports, automobile, production d'énergie, eau et bâtiment) ainsi que des thématiques intersectorielles (la rénovation énergétique, la gestion des mobilités, la gestion des déchets, la biodiversité et les espaces paysagers et agricoles).

Après avoir précisé les déterminants identifiés dans ces secteurs, ce contrat d'étude prospective a permis de décliner concrètement les évolutions induites en termes de besoins en compétences et en volume d'emplois nécessaires dans différents métiers.

L'étude dessine également des passerelles possibles entre des métiers où la demande d'emplois est excédentaire, et ceux où des besoins sont anticipés en termes de métiers ou fonctions cibles.

Une fine cartographie des besoins, en équivalents temps plein, dans les différents secteurs et différents métiers peut ainsi orienter l'offre de formation nécessaire et caractériser les personnes à qui elles sont susceptibles de s'adresser plus particulièrement.

La reconnaissance des métiers, des compétences et des qualifications est un enjeu important tant pour les personnes occupant ces emplois que pour conforter la dynamique de la transition écologique.

L'étude ECECLI, dont je parlais précédemment, identifie trente-cinq métiers et fonctions cibles. Les professions où les besoins sont les plus élevés sont les conducteurs de travaux publics, les chefs de chantiers de travaux publics, les responsables de la chaîne logistique en frais et les constructeurs en voiries et réseaux. De tels métiers n'ont rien de nouveau mais seront amenés à intégrer des compétences en lien avec l'objet même de la valorisation écologique. La valorisation des métiers nécessaire à cette transition nécessite qu'un dialogue de fond soit noué sur les moyens consacrés à cet objectif dans toutes les instances où une vigilance sur les conditions d'emploi dans ces métiers peut être exercée.

Les instances du dialogue social sont très directement concernées, à la fois au niveau des entreprises et des branches mais aussi dans le secteur public.

Enfin, la mise en œuvre de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et la croissance du secteur de l'investissement socialement responsable nécessite, elle aussi, des compétences d'avenir

Parmi les métiers les plus concernés par la promotion des démarches de RSE dans les entreprises, on peut citer les acheteurs, les ingénieurs et techniciens en efficacité énergétique, les juristes en droit de l'environnement, les responsables hygiène et sécurité, les responsables du développement ainsi que l'ensemble des salariés dont la fonction concourt à la prévention des risques.

Au-delà de ces métiers, les structures mêmes des entreprises peuvent être amenées à évoluer sous l'effet des démarches RSE. Ainsi, l'importance des démarches RSE peut s'apprécier à l'aune des réallocations des ressources humaines vers des fonctions modifiant le modèle économique des entreprises.

En outre, le développement de la RSE suscite aussi un développement de l'expertise externe aux entreprises, dans les fonctions de conseil et de formation, notamment en lien avec les organismes producteurs de normes, La norme ISO 14000 relative au système de management environnemental ou le référentiel EMAS (*Eco Management and audit scheme*), proposé par la Commission européenne, conduisent un nombre croissant d'entreprises à intégrer des compétences nouvelles

**Mme Levaux.** Anticiper les mutations économiques de la transition écologique relatives aux questions d'emploi nécessite une veille prospective renforcée sur l'emploi et doit impliquer les partenaires sociaux dans les branches et au sein des entreprises.

Même si la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), reste un instrument trop souvent perçu comme accompagnement des restructurations d'entreprises, et décevant pour les salariés, la GPEC reste l'instrument principal à mobiliser ou à remobiliser, par les entreprises, les branches et les territoires.

La GPEC peut particulièrement être utile au développement durable de l'emploi et des compétences, dans un contexte de transition écologique, mais elle doit concerner les entreprises de toutes tailles, qui doivent pouvoir compter sur une veille prospective efficace. Plusieurs observateurs ont relevé que - malgré l'importance des enjeux de la transition écologique pour les entreprises, en termes de contraintes mais aussi d'opportunités d'emplois - seul un petit nombre d'entre elles les intègrent dans leurs orientations stratégiques.

Or, ces orientations déterminent la politique d'emploi, de recrutement, de formation, de diversification ou d'abandon d'activités et, par voie de conséquence, de GPEC.

Les institutions représentatives du personnel peuvent apporter leur contribution sur les enjeux écologiques qui caractérisent l'environnement de l'entreprise ; leurs emplois dépendent en effet, dans des échéances prévisibles, de l'adaptation de l'organisation du travail à ces orientations stratégiques.

La base de données économiques et sociales - prévue par la loi de sécurisation de l'emploi, et qui, à partir de cette année, concerne toutes les entreprises - constitue un outil d'anticipation utile à la transition écologique, sur laquelle la procédure d'information-consultation doit pouvoir s'appuyer.

La GPEC n'est pas suffisamment mobilisée pour anticiper les mutations de plus long terme. Or, les emplois, les métiers et les compétences dans la transition écologique doivent être anticipés en fonction des débouchés de l'entreprise et ce, quelle que soit leur taille.

L'élaboration d'une stratégie managériale de long terme peut seule prévenir les risques de pertes d'emplois et les opportunités de création d'emplois.

En ce sens, le rapport du sixième groupe du Conseil national de la transition écologique insistait pour rappeler que la GPEC devait s'entendre comme une gestion non seulement prévisionnelle mais également préventive.

En interaction avec la GPEC d'entreprise, la GPEC de branche - ou mutualisée entre branches - peut également représenter une solution adaptée et adéquate aux enjeux d'emplois de la transition écologique, et constituer un service nécessaire aux plus petites entreprises et à leurs salariés. Des exemples nous montrent que de telles mutualisations sont possibles.

À la dimension intersectorielle de la prospective de la transition écologique, s'ajoute une dimension territoriale, inhérente au développement durable.

Le réseau des observatoires régionaux emploi-formation, mis en place avec la décentralisation, est compétent pour ce genre de prospective, mais son rôle devra s'affirmer, en articulation avec les observatoires des branches ou de leur délégation territoriale.

Le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation (CNEFOP) - dans un récent rapport sur les besoins en formation liés à la transition écologique - s'interroge sur l'accompagnement formation nécessaire pour épauler les filières les plus impactées.

Il souligne les dynamiques mises en place dans certaines régions pour développer les compétences liées à la transition écologique, mais elles restent désordonnées et insuffisantes, et peu prises en compte lors de l'élaboration des contrats de plans 2011-2016.

Un second point clé concerne l'accompagnement des chefs d'entreprise des PME-PMI dans l'acquisition des connaissances et savoir-faire leur permettant de satisfaire aux normes qualité découlant des exigences environnementales.

Un rôle majeur est reconnu aux branches dans l'anticipation de l'évolution des métiers et des qualifications, notamment à travers leurs observatoires prospectifs des métiers.

Les partenaires sociaux des CPNEFP, à partir des travaux des observatoires peuvent définir les futurs Certificat de qualification professionnelle (CQP) qui apparaissent comme des outils adaptés à ce contexte. Depuis la loi du 5 mars 2014, les CQP inscrits au RNCP font partie des certifications pouvant être préparés dans le cadre du Compte personnel formation (CPF), de même que le socle de connaissance et de compétences professionnelles.

Les classifications, à partir des grilles élaborées dans les branches doivent également permettre la reconnaissance de ces compétences acquises et reconnues, au regard des besoins économiques générés par la transition écologique.

La transition écologique paraît intégrée à la réflexion d'un certain nombre de comités de filière et à celle du Conseil national de l'industrie (CNI). La situation est en revanche moins avancée dans les branches. Il est donc essentiel qu'en région, les nouveaux organes de gouvernance de la formation, paritaires ou multi-partites associent pleinement les enjeux d'emploi de la transition écologique à leurs démarches.

Si la transition écologique est conduite avec suffisamment de clarté et de détermination, nous l'avons esquissé, elle peut être une chance et fournir la base d'un projet économique solide, pour l'Europe, pour la France et pour l'emploi.

La Commission européenne, comme l'OIT, dans leurs récentes interventions encouragent les États à exploiter le potentiel de création d'emploi issu de l'économie verte ou de la productivité énergétique.

La mise en place d'un cercle vertueux est, comme nous venons de le voir, conditionnée par la constance et la cohérence des engagements collectifs et à la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de la formation en lien avec la transition écologique.

Nous formulons des propositions regroupées en trois axes :

- Le premier : renforcer le volet emploi-formation de la transition dans les entreprises, les branches et les territoires.
- Le deuxième : améliorer l'évaluation de la transition écologique en matière d'emploi et de métiers.
- Le troisième : favoriser la concertation avec la société civile organisée pour soutenir la gouvernance de l'emploi dans la transition écologique.

Nous constatons que les questions environnementales sont désormais intégrées aux dispositions relatives à la GPEC de branches, mais elles ne figurent pas explicitement parmi la liste des thèmes de GPEC d'entreprise.

Les partenaires sociaux doivent prendre en compte ces évolutions, notamment dans la GPEC et la formation.

Nous rappelons également l'importance d'associer les entreprises sous-traitantes, pour mobiliser, de façon coordonnée, en faveur de la transition écologique et de l'emploi

La transition écologique constitue un défi pour les petites entreprises qui ont besoin d'outils et d'aide à la gestion des emplois et des compétences pour mieux anticiper les mutations économiques de la transition écologique. Nous insistons sur le rôle renforcé des branches au service de leurs ressortissants.

La loi du 5 mars 2014 prévoit la possibilité pour les branches de décliner leur GPEC au niveau des territoires, notamment les observatoires. Notre projet d'avis invite les partenaires sociaux à mutualiser les moyens à consacrer pour l'élaboration de veille prospective, de GPEC de branches, de formalisation de travaux entre les filières du CNI et au niveau des territoires

Notre projet d'avis encourage également les partenaires sociaux à définir les qualifications et compétences nécessaires à la maîtrise des règles environnementales élémentaires, susceptibles d'entrer dans le socle commun de compétences ; le décret est sorti en février 2015.

La définition de gestes métiers, pris en compte comme critères de classement dans la liste des métiers verdissants de l'appareil statistique national, peut constituer une base première de cette nécessaire concertation.

Enfin, dans le cadre de cet axe 1, nous recommandons qu'une formation qualifiante soit plus systématiquement proposée aux jeunes en contrat d'avenir dans les emplois de l'économie verte, en améliorant les coopérations entre secteur marchand et non marchand et en favorisant l'acquisition des compétences techniques et scientifiques qui requièrent une qualification utile sur le marché du travail, en particulier pour les métiers en tension.



Certaines zones géographiques, comme par exemple les Outre-mer, constatent en effet des projets d'embauche plus importants pour les jeunes, dans les métiers verts ou verdissants. Ces dispositifs liés aux emplois de la transition écologique sont une chance d'élargir le champ des débouchés professionnels d'avenir.

**M. Genty.** Le second axe de nos recommandations est consacré à la nécessaire évaluation de l'avancée de la transition écologique en matière d'emplois et de métiers.

Dans cette perspective, une première recommandation s'attache à engager une réflexion approfondie sur les classements effectués à partir des nomenclatures d'activités et de professions pour permettre de mieux chiffrer et mieux qualifier l'emploi dans les activités et métiers de l'économie verte.

Nous souhaitons que l'on s'attache à prendre en compte les évolutions effectives des pratiques professionnelles *via* des objectifs quantifiables en termes d'impacts sur l'environnement et sur l'économie.

Dans le même ordre d'idées, une autre recommandation consiste à demander que la présentation des indicateurs de productivité du travail soit effectivement complétée par des données mesurant comment les activités économiques contribuent à un service environnemental et améliore la productivité des ressources naturelles.

Cette question de la productivité des ressources naturelles est aussi un enjeu économique de taille puisqu'il s'agit bien de satisfaire les besoins en réduisant la quantité des ressources nécessaires à leur production ; les initiatives de plusieurs entreprises en faveur d'une économie de la fonctionnalité vont dans ce sens. Plutôt que de s'appuyer sur un *business model* fondé sur la vente de véhicules automobiles, plusieurs constructeurs européens - comme BMW, Daimler ou PSA en France - ont déjà engagé des stratégies visant à vendre des services de mobilité : autopartage, covoiturage, location de voitures... Dans ce cas, l'intelligence des ingénieurs n'est plus utilisée à trouver le moyen d'assurer le renouvellement des ventes de véhicules neufs, mais bien de faire en sorte que les véhicules produits soient robustes, démontables, réparables et évolutifs.

Nous soulignons donc l'importance d'un jeu d'indicateurs complémentaires au PIB qui traduisent le niveau d'engagement des entreprises et de notre économie sur la voie de la transition écologique. En cohérence avec notre constat considérant que la transition écologique concerne tous les emplois, nous suggérons qu'elle soit mise à l'ordre du jour des études prospectives dans les différents secteurs d'activité. Cela doit se traduire par un partage d'informations économiques, sociales et environnementales pour alimenter les réflexions des décideurs nationaux et régionaux sur la politique de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans la même veine, nous recommandons, logiquement, d'inscrire au contrat de plan État/région ou, pour les collectivités d'Outre-mer, au contrat de développement, un contrat d'étude prospective interprofessionnel et régional sur la prospective de l'emploi lié à la transition écologique et ceci par mandature du conseil régional ou par mandature des collectivités territoriales ultramarines compétentes.

Nous préconisons de profiter de la mise en place, ou de la révision, du schéma régional climat, air, énergie pour mener un diagnostic transversal multisectoriel dans le but d'anticiper l'évolution des besoins en emplois, en compétences et en qualification.

Nous en arrivons au troisième et dernier axe de nos recommandations.

Dans les deux premiers axes, nous avons beaucoup insisté sur le rôle essentiel qu'ont à jouer les acteurs du dialogue social. Ce troisième axe est consacré à une concertation un peu plus large avec la société civile organisée.

En effet, dans nos deux premiers axes nos recommandations sollicitent beaucoup les entreprises, les acteurs du dialogue social, les organismes de l'État.

Il nous a semblé que cette mobilisation resterait incomplète si elle ne s'accompagnait pas également d'une mise en responsabilité de la société civile organisée dont notre assemblée est l'émanation.

Rassemblés autour de cet objectif de réussir le volet emploi de la transition écologique ses acteurs ont tout à gagner à construire ensemble plutôt que séparément, chacun dans son pré carré.

De cette logique de collaboration plutôt que d'opposition, la société toute entière peut dégager des bénéfices et la transition écologique amorcer une véritable dynamique. Plusieurs de nos recommandations déclinent cet objectif.

Parmi celles-ci nous souhaitons mettre l'accent sur celle relative à l'invitation d'un représentant des organisations environnementales au sein du Conseil national de l'industrie. Notre projet d'avis souligne bien que la transition écologique ne signifie pas la fin de l'industrie bien au contraire. Or, une réflexion stratégique sur les filières industrielles est conduite dans le cadre du CNI. Elle repose sur la concertation entre les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et syndicales.

La question de l'adaptation des compétences induites par la poursuite d'objectifs environnementaux fait partie intégrante de cette concertation stratégique. Elle est encouragée par des instances de la transition écologique comme la Conférence environnementale de 2013, dont les conclusions se référaient au rôle du Conseil national de l'industrie dans le travail d'identification des besoins en compétences des filières émergentes.

L'ouverture à titre expérimental du Conseil national de l'industrie à un représentant des organisations environnementales agréées - pour qu'elles puissent émettre des observations à destination des membres de droit et des trois collègues (représentants des employeurs, des salariés de l'industrie et personnalités qualifiées) - permettrait de renforcer la mobilisation des acteurs impliqués et d'améliorer la contribution de cette instance au débat public sur la transition écologique.

Trois autres recommandations viennent compléter dans notre projet ce volet relatif à la gouvernance de l'emploi dans la transition écologique.

Dans le cadre de la réforme territoriale en cours, nous demandons que les conseils régionaux adoptent un schéma de GPEC territoriale de transition écologique vers un développement durable, en lien avec les compétences économiques des régions. Ce schéma devrait être soumis à l'avis des CESER.

Nous proposons que la concertation nationale et interprofessionnelle sur le thème du développement durable soit relancée conformément à ce que prévoit l'article 53 de la loi de programmation Grenelle I. L'intégration du thème de l'emploi en lien avec la transition écologique dans les travaux des instances représentatives du personnel devra constituer un axe prioritaire de cette consultation.

Enfin, nous recommandons d'étendre la compétence des commissions de suivi de site pour leur permettre d'accueillir les alertes émises par les comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail. Les activités de prévention des risques génèrent des besoins en formation et en emplois qui pourraient être exprimés au sein de ces instances et communiqués par les commissions de suivi de sites à destination des entreprises concernées et des autorités administratives compétentes en la matière.

Pour conclure, nous souhaitons souligner que la question de l'emploi n'est pas une variable d'ajustement de la transition écologique mais bien l'une des conditions de son succès car cela conditionne une appropriation de cet enjeu, par les travailleurs en particulier, par les dirigeants d'entreprise et par les citoyens en général.

Enfin, nous terminons en remerciant chaleureusement tous nos collègues de la section du travail et de l'emploi, et en tout premier lieu la présidente Françoise Geng, pour leur implication dans ces travaux qui ont permis de déboucher sur ce projet d'avis.

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement l'administration de la section : Jean-Philippe Mazaud, Xavier Guillard et Nathalie Ravion.

Merci aussi aux attachés de nos groupes et à la communication du Conseil économique, social et environnemental.

Nous remercions enfin les nombreuses personnes auditionnées qui nous ont apporté leur vision et leur expérience.

En section les débats ont parfois été vifs mais c'est, pour Marie-Béatrice Levaux et moi-même, un signe indéniable de l'intérêt porté au sujet. Nous nous sommes efforcés en tant que co-rapporteurs d'écouter les uns et les autres et de trouver les meilleurs compromis possibles. Ce fut souvent agité mais aussi souvent fécond.

De ce fait, soyez assurés que ce projet d'avis est aussi le vôtre.

*(Applaudissements)*

## DISCUSSION GENERALE

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Prévost, au nom du groupe de la CFDT.

### *CFDT - Mme Prévost*

**Mme Prévost.** Monsieur le président, Monsieur le député, Madame, Monsieur le rapporteur, Chers collègues ce projet d'avis se situe dans la continuité des avis adoptés par le CESE sur les enjeux écologiques et le développement durable.

Les auditions ont souligné la difficulté de mesurer toutes les conséquences en termes de création ou de suppressions d'emplois. Il paraît plus évident de parler d'évolution des activités ou des métiers. Il est donc nécessaire d'agir le plus tôt possible sur des mesures de veille, d'anticipation et d'accompagnement dans les territoires, les branches, les entreprises pour détecter et répondre aux besoins nouveaux.

La CFDT fait de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels une priorité. Nous considérons, comme le projet d'avis, qu'un dialogue social constructif est nécessaire pour répondre aux besoins de compétences et de qualification, de certification, de formation et de conditions de travail.

Nous approuvons les recommandations en faveur de la GPEC et de l'élargissement du champ de l'information-consultation aux questions de la transition écologique dans l'entreprise et la branche. Les entreprises sont au cœur du sujet et pour la majorité d'entre elles se posera la question des moyens pour agir. Ce qui renvoie à la capacité des branches à s'organiser pour apporter visibilité et accompagnement aux changements induits par la transition écologique. La CFDT soutient fortement la proposition de renforcer les branches dans leur rôle d'aide aux petites et moyennes entreprises.

Nous considérons qu'il y a une importance particulière à promouvoir les travaux menés par les comités de filières et le CNI, à favoriser et à renforcer le croisement des analyses prospectives émanant des branches et des territoires, ainsi qu'à améliorer la coordination entre les observatoires des métiers, de branches et de régions. Pour la CFDT, la coordination est indispensable ; elle doit faciliter l'anticipation et la construction de passerelles entre métiers.

Ainsi, les contrats d'études prospectives contribuent à définir une politique de branche et à sensibiliser sur le sujet. L'étude prospective menée en Ile-de-France dans le cadre du Plan climat air énergie sur les besoins induits par des politiques environnementales, énergétiques et climatiques est un exemple intéressant ; l'intérêt des travaux intersectoriels est mis en évidence.

Les écoliers de Landéan sont venus nous dire que les changements ont déjà commencé, que la prise de conscience peut être compliquée, parce que les effets ne sont pas toujours visibles, mais que les conséquences peuvent être très graves si rien n'est fait. C'est pourquoi la relance de la concertation nationale interprofessionnelle, prévue par la loi Grenelle 1 sur le développement durable, est nécessaire.

Il s'agit d'un changement de modèle économique qui concerne toute la société. C'est l'ensemble des acteurs qui doit participer à la réflexion et contribuer à la mise en place d'une stratégie politique cohérente, volontariste, nationale et européenne, notamment pour donner un cadre stable et éclairant aux acteurs sociaux, économiques et aux citoyens. Lors de la COP 21, l'emploi doit faire partie intégrante des débats et des objectifs.

La CFDT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Lenancker, au nom du groupe de la coopération.

#### *Coopération - M. Lenancker*

**M. Lenancker.** Monsieur le président, Madame Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, pour nos entreprises coopératives, la démarche de développement durable doit permettre de concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Aux questions de l'acceptabilité sociale et de la soutenabilité économique d'une transition vers un mode de croissance plus durable est étroitement liée la question de l'emploi.

Le projet d'avis montre combien l'évaluation quantitative de l'impact de la transition écologique sur l'emploi reste délicate. En effet, le périmètre des emplois concernés est difficile à délimiter : les métiers dits verts, à finalité environnementale d'une part ; les métiers verdissants, dont les compétences sont plus ou moins impactées, d'autre part. Dans la plupart des cas - et nous le constatons dans les coopératives - ce sont essentiellement les métiers déjà existants qui évoluent. Le cabinet Syndex, auditionné par la section, a souligné qu'il fallait rester prudent quant aux estimations globales - comme celle d'un gain de 600 000 à un million d'emplois attendus suite au Grenelle - et privilégier des approches régionales et sectorielles.

L'emploi ne se décrète pas, il est avant tout le fruit d'une dynamique économique portée par les entreprises et d'un environnement qui peut les favoriser. Dès lors, tout l'intérêt est de travailler sur différents *scenarii* et soutenir ceux qui contribuent à une balance création/destruction d'emplois positive.

Le projet d'avis identifie plusieurs leviers à activer. Il souligne l'impact du cadre réglementaire et fiscal et les effets pervers de l'instabilité des politiques publiques. Dans le photovoltaïque, les emplois ont été divisés par deux entre 2010 et 2012, faute d'avoir construit une stratégie industrielle européenne.

Nos travaux ont ainsi souligné l'importance de la structuration des filières industrielles et nous partageons pleinement cette ambition. Le projet d'avis pointe également avec pertinence la question des distorsions de concurrence d'un cadre mondialisé. À ce titre, n'oublions pas qu'une course internationale est engagée pour la *leadership* dans les technologies vertes et l'investissement dans les innovations. Les coopératives agricoles et forestières sont pleinement impliquées dans le développement de la chimie verte, de la biomasse et de l'économie circulaire. Les coopératives participent au développement d'une consommation et d'un habitat plus durable.

Par ailleurs, une transition écologique réussie ne peut se réduire à une logique descendante basée sur des prescriptions nationales à appliquer sur le terrain. Le rôle des acteurs économiques et des organisations professionnelles est essentiel. À ce titre, le rôle pionnier des coopératives dans les mutations engagées a été fort justement souligné par nos rapporteurs, à l'image des coopératives d'intérêt collectif, avec l'exemple d'Enercoop dans les énergies renouvelables.

Les coopératives exercent un rôle d'accompagnement de leurs membres. Leur logique économique s'exerce en réponse aux attentes sociétales de leurs adhérents, souvent à la source de nouveaux débouchés qui favorisent ainsi la création d'emplois.

Enfin, l'accent doit en effet être mis sur la dimension qualitative de l'emploi au travers de véritables réflexions prospectives sur les métiers liés à la transition écologique. Nous partageons l'ensemble des préconisations qui participent à un enrichissement des compétences et des qualifications des travailleurs. Cela passe notamment par une articulation entre logique de filière et logique de branche, ainsi que par une meilleure prise en compte de ces enjeux au niveau national.

Nous pensons aussi que les activités liées au développement durable constituent des opportunités de montée en gamme pour nos entreprises, d'acquisition de compétences, d'exportations et donc d'emplois.

Oui, l'accompagnement de la transition écologique doit être articulé avec la politique de redressement productif de la France.

Nous vous remercions pour la qualité des travaux et pour votre écoute. Le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

*Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage*

**Mme Riquier-Sauvage.** Monsieur le Président, Chers collègues, Face à un sentiment d'urgence écologique, nous devons faire évoluer nos modes de vie afin de les rendre compatibles avec la préservation des ressources de la planète et de lutter contre le réchauffement climatique. Il nous faut réorienter nos modèles de production et de consommation pour économiser les ressources non renouvelables et réduire drastiquement les pollutions et les atteintes à l'environnement. Cela suppose d'investir dans les activités nouvelles et de désinvestir dans les activités les plus polluantes.

Pour atteindre cet objectif, des besoins nouveaux émergent dans les filières, en compétences, en qualifications, en formation. Contrairement aux idées reçues, l'anticipation des reconversions passe plus par la transformation des emplois existants que par la création d'emplois nouveaux. Les perspectives peuvent être à la fois prometteuses mais aussi inquiétantes ; le processus de création/destruction d'emplois est en marche dans de nombreux secteurs. Les nouveaux besoins en compétences sont encore mal identifiés mais il semble que les entreprises ne soient que rarement à la recherche de compétences spécifiquement « vertes ».

Il faut anticiper, par un travail de veille prospective notamment dans les branches professionnelles et les territoires. Une des réponses réside dans l'accompagnement de l'évolution des métiers par la formation professionnelle initiale et continue, et dans l'adaptation de l'organisation de la production.

Le degré d'appropriation du sujet est très inégal d'une filière professionnelle à l'autre, comme est très variable l'intérêt pour ces questions de transition écologique et d'emploi des élus et des représentants de l'État en région.

Une des difficultés à laquelle risque de se heurter la transition, est la pérennité des politiques publiques en faveur de la transition énergétique. La remise en cause périodique d'aides publiques ou d'incitations fiscales fragilise les entreprises et les emplois. Cette instabilité de l'action publique, cette insuffisante clarté du signal donné, est particulièrement préjudiciable à la transition écologique et aux emplois qui y sont associés.

Il faut faire attention au « *mythe de la croissance verte* » selon laquelle la transition écologique serait créatrice de centaines de milliers d'emplois. Il s'agit en fait d'un processus qui doit être accompagné, notamment dans les TPE/PME, par la reconversion et la formation.

La réussite de la transition écologique est conditionnée par un effort important en matière de recherche et d'innovation, et par un savoir-faire des entrepreneurs en matière de gestion de la dimension environnementale de leurs projets.

Les préconisations du projet d'avis plaidant pour un accompagnement social et économique de la transition écologique, le groupe des professions libérales le votera.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Lamy, au nom du groupe de la CFE-CGC.

*CFE-CGC - M. Lamy*

**M. Lamy.** À la lecture de ce projet d'avis, le groupe de la CFE-CGC constate, en premier lieu, que la notion de transition écologique souffre sans doute encore d'une absence de définition suffisamment commune et partagée. Le CESE apporterait donc une contribution essentielle en proposant une approche réellement holistique plutôt qu'une définition mot à mot de la notion : objectifs à atteindre, freins à surmonter, outils à mobiliser, financements à solliciter, modèles socioéconomiques à privilégier, éventuelles expérimentations à conduire, parties à associer et trajectoire à suivre pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et de l'exemplarité sociale tout en offrant des perspectives d'avenir aux générations futures.

En second lieu, la CFE-CGC pose très clairement la nécessité de faire le lien entre la transition écologique et la question des inégalités, tant territoriales que sociales. En effet, selon une idée assez répandue, nous serions contraints d'arbitrer entre le progrès écologique et le progrès social. Au contraire, la CFE-CGC considère que le renforcement mutuel de ces deux dimensions est non seulement souhaitable mais également possible.

Pour la CFE-CGC, la crise écologique ne trouvera pas de solution si la réduction des inégalités sociales n'est pas considérée comme une priorité au moins aussi urgente que tous les objectifs écologiques.

Enfin, pour la CFE-CGC, la transition écologique n'est pas un scénario, c'est une orientation sociale et politique globale qui a surtout besoin de soutiens, de mobilisations, d'actions collectives. La réflexion sur l'acceptabilité sociale de réorientations est nécessaire. Il ne fait guère de doute que les modes de production et les modes de vie devront être profondément modifiés dans les années et décennies qui viennent. En ce sens, la CFE-CGC soutient pleinement le projet d'avis lorsqu'il souligne que l'acceptabilité de la transition écologique par les salariés passe d'abord par le dialogue social.

Toutefois, cette approche du dialogue social par le CESE privilégie un angle très orienté vers les grandes entreprises et par grand secteur. Si les préconisations sont bien fondées, elles posent néanmoins la question de la participation du secteur des TPE/PME et, plus largement, de la participation directe des salariés à la transition écologique, au-delà de leurs seuls représentants. Il conviendra de répondre à cette question pour atteindre un véritable partage des ambitions sur la nécessité absolue d'une réelle transition écologique.



En conclusion, pour le groupe de la CFE-CGC, la transition écologique est un projet porteur de sens et de valeurs pour la France. Différentes études montrent que cette transition est intensive en emploi, en particulier la transition énergétique. Alliée au développement de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie circulaire, une telle transition pourrait entraîner la création nette d'emplois par nature non délocalisables et durables. À contrario, la priorité donnée aux investissements dans ce secteur pourrait nuire au développement et à l'emploi d'autres secteurs faute de capitaux disponibles.

De même, il convient d'inviter l'État à être stratège et responsable en veillant à ce que toute politique mise en œuvre, notamment fiscale, soit adossée au maintien de la compétitivité du tissu économique et à la préservation du pouvoir d'achat, ce qui est de nature à soutenir l'emploi.

Le groupe de la CFE-CGC votera en faveur du projet d'avis.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** La parole est à M. Arnell, au nom du groupe de l'Outre-mer.

#### *Outre-mer - M. Arnell*

**M. Arnell.** Monsieur le président, Madame et Monsieur les rapporteurs, mesdames et Messieurs, Chers collègues. Concilier emploi et transition écologique représente un immense défi pour la France, mais aussi pour le monde. Les rapporteurs en illustrent les difficultés : « *L'évolution de notre modèle économique ne se fera pas sans l'implication des entreprises, des acteurs du dialogue social, à tous les niveaux de la société civile organisée* ».

Il faut aussi, selon eux, anticiper et favoriser les reconversions professionnelles, identifier et valoriser les compétences et les qualifications.

Notre assemblée est maintenant familière des problématiques ultramarines de l'emploi. Mais soulignons également la montée des eaux, tout comme l'intensité et la fréquence des cyclones, qui sont aujourd'hui des phénomènes préoccupants et réels dans nos territoires.

Le projet d'avis précise que « *les métiers de l'économie verte sont les plus représentés dans les départements d'Outre-mer - comme dans l'ensemble des autres territoires d'ailleurs - Plus d'une intention d'embauche sur quatre réalisée dans les Outre-mer concerne un métier de l'économie verte* ».

Le groupe de l'Outre-mer ne peut que souscrire aux propositions formulées, notamment celles visant à inclure au contrat de plan État-régions - ou au contrat de développement s'agissant des collectivités d'Outre-mer - un contrat d'étude prospective interprofessionnel et régional sur les possibilités d'emploi dans la transition écologique.

Nous apprécions que les rapporteurs aient tenu compte de nos problématiques, d'autant plus que certains de nos territoires sont à la pointe des nouvelles technologies.

Nos réalités sont souvent réduites au chômage. N'oublions pas que les avantages que l'Outre-mer nous apporte : atouts géostratégiques sur tous les océans, rayonnement de la francophonie, second espace maritime mondial, biodiversité et autres. Nos territoires visent l'autonomie énergétique d'ici à 2030. Notons que nous sommes souvent très en avance, et donc pilote, en la matière. Des technologies de pointe y sont développées, qu'il s'agisse du stockage de l'électricité ou des énergies marines. La transition écologique est là, et doit être accélérée.

L'organisation par la France de la COP 21, en décembre prochain, est à cet égard une opportunité précieuse pour faire bouger les choses.

Nous voterons le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Djebara, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Djebara***

**M. Djebara.** Monsieur le président, Madame et Monsieur les rapporteurs, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Le projet d'avis le met bien en évidence, de nombreuses incertitudes entourent encore les emplois de la transition écologique, tant au regard de leurs contours que de leur nombre exact. Les impacts de la transition sur l'emploi ne sont pas tous directs. Si de nouveaux emplois seront créés, il s'agit également d'intégrer de nouveaux gestes et de nouvelles compétences aux emplois existant.

Pour cette raison, l'essentiel des préconisations de notre assemblée porte, ce qui nous semble opportun, sur la nécessité de multiplier les analyses prospectives et de mutualiser les efforts d'anticipation.

Dans ce contexte relativement flou, l'enjeu des formations initiales et continues n'en demeure pas moins central, notamment pour les jeunes générations. Il est important de trouver le bon équilibre entre une nécessaire adaptation des formations environnementales aux nouveaux emplois, et le souci de ne pas alimenter une bulle qui ne ferait que conduire les jeunes vers un chômage prolongé.

Les premières études dont nous disposons montrent bien les difficultés d'insertion que peuvent rencontrer les jeunes issus des formations environnementales, notamment les plus qualifiés d'entre eux. Paradoxalement, on observe également un fort déficit d'attractivité sur certains métiers verts dont les conditions de travail restent largement à améliorer. Ainsi, on voit bien l'importance d'avoir une approche fine de ce sujet, mais également la nécessité d'un portage politique fort, dans le sens d'une amélioration des conditions de travail et de la reconnaissance des qualifications et compétences engagées.

Cet enjeu se retrouve en particulier sur les emplois d'avenir, souvent recensés dans les métiers de l'économie verte.

Le projet d'avis préconise de systématiser les formations qualifiantes pour les emplois d'avenir. Nous soutenons cette préconisation. Les emplois d'avenir ne sont intéressants que s'ils garantissent aux jeunes une véritable transition vers un emploi durable et s'ils sont accompagnés d'une réelle formation qualifiante, reconnue par un diplôme ou par une validation d'acquis.

Plus généralement, les travaux dont nous discutons aujourd'hui reposent sur le postulat que la transition écologique sera pourvoyeuse d'emplois, et que le solde sera positif sur le long terme. Notre groupe partage cette ambition d'une transition porteuse de perspectives positives, et pourquoi pas même de croissance. Tout cela est cependant largement conditionné par un changement global de notre modèle économique, ainsi que le souligne très bien le projet d'avis. La question des emplois de la transition écologique ne peut être détachée de celle des évolutions de notre modèle économique. Cette corrélation participe du flou qui entoure aujourd'hui ces emplois. Ce changement de paradigme implique que nous acceptions de consommer différemment, en privilégiant les circuits courts et la qualité des produits.

Si les entreprises s'intéressent de plus en plus à l'écologie dans le cadre de leur RSE, elles ne l'intègrent pas encore vraiment dans leur propre modèle économique.

La réelle transition écologique passera par un portage politique fort, au plus haut niveau, dans toutes les sphères de notre société, mais également par la modification des comportements de chacun. Ce n'est pas pour rien que l'une des grandes missions qu'il a été décidé de confier aux jeunes du service civique sera d'accompagner les changements de comportements, notamment dans les territoires les plus en difficulté.

Vous l'aurez compris, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Cochonneau, au nom du groupe de l'agriculture.

#### *Agriculture - M. Cochonneau*

**M. Cochonneau.** Monsieur le président, Madame, Monsieur les rapporteurs, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, nous avons mené ensemble, sur ce projet d'avis, un travail délicat. Nous nous sommes beaucoup interrogés sur la possibilité de quantifier les emplois de la transition écologique. Lors des auditions, les experts nous ont dit leur impossibilité de quantifier ces emplois. Vous avez donc, avec sagesse, modifié notre sujet pour traiter de celui de l'emploi dans la transition écologique.

Cependant, la tâche est restée difficile puisque la nomenclature des emplois dits verts ou verdissants est, pour l'instant, très restreinte et contestable.

Ainsi, dans le secteur agricole, vous l'avez souligné, seule l'agriculture biologique est classée comme une activité de l'économie verte. Les emplois en lien avec la production de biomasse ne seraient donc pas des emplois verts. Qu'en est-il des emplois liés au bois-énergie, au biogaz, aux biomatériaux ou encore aux biocarburants? Qu'en est-il des emplois de la seconde source d'énergie renouvelable en France et qui initie des projets partenariaux dans les territoires ?

Depuis plus de quinze ans, l'agriculture fournit d'importants efforts pour améliorer ses méthodes de travail et être toujours plus efficace pour concilier performance économique, sociale et écologique.

Le nombre d'heures de formation continue - des exploitants comme des salariés - consacrées aux thématiques environnementales a d'ailleurs explosé depuis six ans. Il faut aussi rappeler que les espaces cultivés et pâturés sont porteurs de biodiversité et de sécurité alimentaire et que nos cinq cent mille exploitations agricoles signent un million de contrats de travail par an.

Ne pas considérer nos métiers comme verdissants est donc, pour le groupe de l'agriculture, incompréhensible.

L'agriculture est porteuse de solutions en termes d'économie, d'écologie et d'emploi, mais la triple performance ne se décrète pas.

Pour conforter cette orientation sur le long terme, pour préserver la compétitivité des entreprises et, ainsi, pérenniser les emplois, il faut laisser le temps que les transitions produisent des effets grâce à la modernisation des infrastructures et à la recherche de nouveaux débouchés. Stabiliser les normes, en évitant les décisions hâtives avant de disposer de solutions alternatives efficaces, est également indispensable.

Nous partageons vos propositions sur l'encouragement à l'innovation, à la consommation durable ou encore à la stabilisation des politiques publiques.

Toutefois, les conséquences de ces avancées en termes de compétitivité, notamment dans le cadre d'un marché européen ultra-concurrentiel, auraient mérité plus d'analyses. Il est nécessaire et urgent d'harmoniser les réglementations.

Nous regrettons que tous ces aspects inséparables de l'emploi n'aient pas été au cœur des préconisations et que la transition écologique n'ait pas été considérée dans sa dimension transversale que nous devons tous nous approprier et qui n'est pas qu'une affaire de spécialistes.

Si vous avez pris en compte certaines de nos remarques, cela reste insuffisant. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'agriculture aura un vote partagé sur ce projet d'avis. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Denier-Pasquier, au nom du groupe environnement et nature.

*Environnement et nature - Mme Denier-Pasquier*

**Mme Denier-Pasquier.** Monsieur le président, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, Chers amis, la transition écologique est l'anticipation d'un nécessaire changement de modèle économique et suppose une vision affirmée et affichée au niveau européen national et dans les territoires.

Les entreprises, clés de voûte de la création, mais aussi de la possible destruction de l'emploi, ont besoin de signaux clairs et cohérents de la part des Pouvoirs publics pour pouvoir faire les investissements nécessaires. Or, aujourd'hui, faute de vision politique globale, ces signaux sont bien faibles, même si certaines passerelles sont lancées. Trop peu de discours politiques promeuvent le lien entre emploi de la transition écologique, sortie de crise et combat contre le chômage. Les acteurs de terrain, eux, ont pourtant largement intégré cette équation, même si les outils manquent encore.

Nous souscrivons pleinement aux recommandations relatives aux mesures d'accompagnement : formation initiale et continue, GEPC, contrat d'études prospectives. En revanche, nous regrettons que la question des aides à l'investissement et à la recherche ne fassent pas l'objet d'une recommandation spécifique.

Il est temps de mieux cibler ces fonds et ces réductions d'impôt pour construire l'avenir de notre économie. Nous soutenons totalement les propositions concrètes du projet d'avis, traduisant la volonté de déclinaison territoriale, comme l'inscription d'un contrat d'étude prospective interprofessionnel et régional sur l'emploi au contrat de plan État-régions. Cela favorise la transition écologique par les entreprises, notamment les TPE, PME et PMI.

Notre groupe reprend à son compte le fil rouge de ce projet d'avis sur la bonne gestion de l'emploi comme condition de réussite de la transition écologique. Considérer qu'elle ne vise pas des secteurs d'emploi en particulier, mais l'ensemble des activités est la clé de compréhension du sujet, mais aussi de sa portée.

Mettons en avant les entreprises et les employés qui innovent fortement dans ce domaine, non seulement ceux qui gèrent les impacts - comme les entreprises dans le domaine des déchets ou de l'assainissement - mais aussi, et surtout, ceux qui proposent des alternatives, comme l'écoconception ou l'économie de fonctionnalité. Il s'agit bien d'embrasser l'ensemble des activités concernées par des mesures visant à changer en profondeur des façons de produire et de consommer.

La préconisation sur la systématisation de la mise en avant de la transition écologique dans tous les contrats d'études prospectives découle de cette logique.

Enfin, les recommandations relatives à la concertation avec la société civile, comme l'adoption d'une GPEC territoriale soumise à l'avis des CESR, vont dans le sens d'une nécessaire appropriation des enjeux au-delà des sphères traditionnelles de négociation.

En revanche, nous regrettons que la section ne soit pas allée plus loin que l'ouverture du Conseil national de l'industrie à une seule organisation environnementale et pour une période expérimentale. Pourquoi ce qui est possible dans certaines instances ne le serait-il pas dans d'autres ? N'est-il pas temps, Chers collègues, de sortir des anciens carcans et d'avancer ensemble comme nous le faisons dans cette assemblée ?

Merci aux rapporteurs pour s'être lancés sur ce sujet nouveau et, nous n'en doutons pas, porteur d'avenir.

Le groupe environnement et nature votera pour ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme L'Hour, au nom du groupe de l'UNAF

#### *UNAF - Mme L'Hour*

**Mme L'Hour.** Monsieur le président, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, par ce projet d'avis, la voie, parfois étroite, est tracée pour que les annonces de créations d'emplois par la transition écologique puissent devenir réalité.

L'enjeu n'est pas mince, car en ces temps de disette du marché d'emploi, la transition écologique est porteuse d'espoir avec la création de cent mille emplois supplémentaires, attachés à la réussite de la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable, ou bien encore avec soixante-quinze mille emplois pouvant émerger de l'amplification de la rénovation énergétique dans le bâtiment.

Avant d'entrer dans le détail des propositions, le projet d'avis insiste sur l'enjeu de la formation professionnelle initiale et continue pour anticiper et accompagner l'évolution des métiers.

Le groupe de l'UNAF est particulièrement sensible à cette nécessité pour que les jeunes trouvent pleinement leur place et deviennent ainsi acteurs de cette transition.

Des Maisons familiales rurales ont investi cette problématique de la transition écologique dans leur formation à l'intention des jeunes.

Le groupe de l'UNAF soutient les propositions formulées dans le projet d'avis et s'attache plus particulièrement à la recommandation numéro huit. Elle vise à inscrire l'emploi de la transition écologique dans une dimension prospective.

L'effectivité de ces emplois réside aussi dans notre capacité à se projeter, à faire émerger des qualifications, à anticiper des besoins, et ceci, en lien avec la définition des emplois existants aujourd'hui au niveau régional.

Le groupe de l'UNAF vous remercie du travail ainsi réalisé et votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

### *Mutualité - Mme Vion*

**Mme Vion.** Mesdames, Messieurs, la prise en compte de la préoccupation environnementale transforme peu à peu nos façons de travailler et de produire. Cette réorientation incontournable de notre modèle de production et de consommation dans de nombreux secteurs comme le BTP, les transports, l'agriculture, l'industrie, l'énergie a un impact sur l'ensemble des secteurs, notamment celui de la santé.

Cet impact joue à la fois sur la qualité et le nombre des emplois créés, qu'ils soient directs ou indirects. Il est donc nécessaire - comme le souligne le projet d'avis - d'identifier et anticiper les besoins en compétences, en qualifications, en formation et en emplois de ces activités pour le développement d'une économie inscrite dans la transition écologique.

Nombreux sont les facteurs qui influent négativement sur la santé. Nous l'avons d'ailleurs souligné à travers divers avis de notre assemblée, aussi bien celui sur les inégalités sociales et environnementales que celui encore plus récent sur la gestion des sols agricoles.

À partir de ces risques avérés sur l'environnement et la santé publique, de nouveaux métiers vont s'exercer dans le secteur de la santé. C'est le cas des chasseurs de pollution : qu'ils interviennent sur le lieu de vie ou le lieu de travail, ils vont se développer.

D'ailleurs la Mutualité de Bourgogne a initié, depuis plusieurs années, un projet de service régional en conseil médical en environnement intérieur pour les personnes et les patients allergiques et/ou asthmatiques afin de repérer les polluants, dans l'objectif d'éviter les maladies respiratoires.

Il est important, comme indiqué dans le projet d'avis, de développer des démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau des entreprises, des branches et des territoires en lien avec la transition écologique afin d'accompagner ces entreprises, notamment les TPE/PME, et les salariés dans l'anticipation de ces mutations.

Le groupe de la mutualité estime aussi qu'il est important d'associer à ces débats les acteurs de la société civile, en particulier à travers les CESER qui apporteraient l'approche régionale nécessaire.

Enfin, nous soutenons la nécessité d'étendre au champ de la santé publique le développement des activités de prévention. La question de la formation et la création d'emplois en matière de prévention des risques est également indispensable. La seconde étape de la Nouvelle France industrielle vient d'être dévoilée. Parmi les dix solutions présentées, quatre concernent directement le développement durable, nouvelles ressources, mobilité écologique, transports de demain et vie durable.

Ces projets doivent permettre de tracer les contours d'un nouveau modèle de développement, plus durable et générateur d'emplois.

Espérons que cette impulsion et que l'engagement collectif dans les politiques de transition écologique permettront de parvenir à une économie plus respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois de qualité.

Le groupe de la mutualité votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Liebus, au nom du groupe de l'artisanat.

#### *Artisanat - M. Liebus*

**M. Liebus.** Monsieur le président, Madame, Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, la trajectoire de transition écologique implique une évolution de nos modes de production et de consommation qui aura des conséquences sur les emplois et les compétences.

De telles mutations, stimulées par les politiques publiques et construites avec les organisations professionnelles, sont déjà à l'œuvre dans plusieurs secteurs.

C'est le cas notamment dans le bâtiment où les professionnels ont été incités à adapter leurs compétences et leurs pratiques, *via* des dispositifs de qualification spécifiques leur permettant de répondre aux nouvelles exigences du marché de la performance énergétique.

Dans le même temps, les travaux de rénovation ont été encouragés à travers des aides financières.

Si ces mouvements ont été freinés par diverses révisions de ces aides, l'impact a été globalement favorable sur l'activité et l'emploi du secteur.

Ces exemples montrent que des politiques environnementales peuvent avoir un effet d'entraînement positif, à condition toutefois d'être lisibles, cohérentes et stables.

Envisager les effets de la transition écologique sur l'emploi exige, par ailleurs, de faire preuve de réalisme et de pragmatisme. Selon les secteurs, des emplois seront créés mais d'autres disparaîtront, et il faut se garder de tout excès d'optimisme tant les aléas sont nombreux.

En revanche, il est certain que les adaptations ou transformations d'activités, face aux objectifs de développement durable, auront des conséquences dans tous les secteurs de l'économie.

C'est pourquoi, la priorité réside dans l'anticipation et l'accompagnement de l'ensemble des mutations à la fois économiques et sociales. C'est l'axe principal que nous retenons des propositions du présent projet d'avis.

L'objectif est à la fois d'identifier les besoins de main d'œuvre et de prévoir l'accompagnement des transitions professionnelles.



Il importe tout d'abord de développer la veille prospective afin d'identifier les évolutions attendues en termes d'emplois et de qualifications. La GPEC de branche - éventuellement déclinée dans les territoires - peut à cet égard fournir des données essentielles pour conduire des actions adaptées.

L'appui des dispositifs d'accompagnement technique et financier, à travers les Contrats d'études prospectives conclus au niveau national ou territorial, peut aussi s'avérer stratégique, notamment pour les secteurs où les moyens sont plus limités.

Il convient par ailleurs, d'adapter les formations initiales et continues, afin de répondre à l'évolution des compétences et des « gestes-métiers » nécessaires à l'exécution des activités compatibles avec la transition écologique.

Là encore, les branches ont un rôle majeur pour faire évoluer les référentiels, voire pour construire des CQP intersectoriels au sein d'une même filière, en facilitant ainsi les reconversions.

Enfin, l'efficacité de l'anticipation des mutations et de l'accompagnement des transitions professionnelles exige de renforcer l'articulation entre les branches et les régions, dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'emploi et de formation.

Pour le groupe de l'artisanat, la mobilisation des divers outils précités, comme la coordination entre toutes les parties prenantes dans les territoires, doivent aussi être un moyen de renforcer l'attrait pour certains secteurs où des besoins d'emploi restent insatisfaits en utilisant l'opportunité de la transition écologique.

Nous voterons bien entendu ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Simon, au nom du groupe de la CFTC.

#### ***CFTC - Mme Simon***

**Mme Simon.** Monsieur le président, Madame, Monsieur les rapporteurs, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, réaliser un avis sur la transition écologique est d'importance en raison de ses répercussions sur l'emploi. Il procure au CESE l'occasion de se projeter dans une étude prospective, de faire des propositions dont pourront se saisir les entreprises et les partenaires sociaux. La CFTC adhère pleinement à un tel sujet qui appelle à une véritable volonté politique nationale des grandes entreprises, de toutes les entreprises et des branches professionnelles ainsi qu'européennes.

La CFTC souscrit aux préconisations relatives à la GPEC et aux politiques de formation. Elle croit à une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau des entreprises, des branches et des territoires, à une GPEC, non pas défensive mais orientée sur l'anticipation des métiers de demain et des emplois y correspondant. Une évolution de cet outil est souhaitable pour développer son versant prospectif.

À propos de la formation, la mise en œuvre de politiques de formation au niveau des entreprises, ainsi que pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de contrats aidés, est indispensable pour développer l'acquisition de compétences en matière de métier qualifiés de verts ou de verdissants.

De telles formations, en étant inscrites sur la liste de formations éligibles aux comptes personnels de formation, constitueront un atout pour les entreprises dans leurs perspectives à relever les défis stratégiques de la transition écologique.

La CFTC, considérant que tout n'est pas mesurable, est plus réservée sur la possibilité, à nomenclature constante, d'élaborer des indices pertinents permettant d'évaluer les métiers verts ou verdissants.

Au-delà de cette réserve, la CFTC est favorable au développement de veille prospective dans les différents secteurs et au croisement des données produites par les branches et les filières.

Savoir prendre, pour la France, le tournant de cette transition écologique implique en cas de besoin une concertation des parties prenantes de la société civile.

La CFTC rappelle que les organisations syndicales sont les représentants légitimes des salariés et des entreprises au niveau du Conseil national de l'industrie ainsi qu'au niveau de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales.

Toutefois, concertation, coopération - notamment au travers d'auditions ou de participations ponctuelles d'experts du développement durable - sont utiles pour assurer une transversalité opérationnelle.

Pour conclure, la CFTC approuve le principe d'une nouvelle concertation nationale sur le développement durable, particulièrement si cette concertation intègre le thème de l'emploi en lien avec la transition écologique.

La CFTC votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Grosset, au nom du groupe de l'UNSA.

*UNSA - M. Grosset*

**M. Grosset.** Monsieur le président, Madame la présidente, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, l'intérêt de la saisine de la section et de votre travail, c'est d'avoir essayé d'élucider un problème qui est un serpent de mer depuis un certain temps, à savoir les millions d'emplois possibles. Ce projet d'avis a le mérite de poser les choses très clairement.

L'intérêt général, c'est la transition écologique. À partir de là, que l'on crée ou pas des emplois, ce n'est pas l'immédiate priorité. Il faut défendre et créer des emplois, mais ce n'est pas la peine de se donner bonne conscience en demandant l'arrivée de la transition écologique pour que cela crée des emplois. La première question c'est : est-on d'accord ou pas ?

Le CESE est plutôt d'accord avec de nombreux avis militant pour la transition écologique, pour le développement durable et tout ce qui fait qu'il faut défendre la planète et la société. À la page quatre du projet d'avis, vous avez cité la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable, qui pose ces problèmes fondamentaux.

Le mérite du projet d'avis est que vous avez décidé de donner la priorité - pour créer, transformer, défendre les emplois - à tous les niveaux, du dialogue social. C'est le mérite du projet d'avis. En effet, toutes vos recommandations considèrent qu'un cap est pris par le CESE sur la transition écologique. Il est nécessaire de verdir les emplois, défendre les emplois, transformer les emplois, créer des emplois à chaque fois avec l'outil indispensable du dialogue social. De là la référence au dialogue territorial, aux branches et à toutes les questions faites pour que nous puissions, dans un souci de compétitivité permettre de s'adapter et de traiter de l'emploi dans la transition écologique.

Je recommande de décortiquer les différentes préconisations qui renvoient toutes à des négociations. Nous partageons votre projet d'avis et l'UNSA votera ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Marie, au nom du groupe de la CGT.

***CGT - M. Marie***

**M. Marie.** Monsieur le président, Chers rapporteurs, Chère présidente, Chers collègues, construire un autre modèle économique, social, écologique, transformer profondément nos modes de production et de consommation, combattre les comportements écologiquement et socialement irresponsables pour la CGT, c'est ainsi que doit être abordée la transition écologique.

C'est dans ce mouvement - souvent contrarié d'ailleurs et pourtant inéluctable - que l'on doit s'engager si l'on veut véritablement préserver notre planète et assurer un développement humain durable.

C'est avec cette vision large, dépassant l'approche trompeuse des seuls emplois verts ou verdissants, que notre groupe a abordé la question de l'emploi dans la transition écologique.

Au-delà de la seule question du nombre d'emplois détruits ou créés, ce mouvement impacte progressivement l'ensemble de l'économie. Il a et aura des conséquences directes pour les entreprises et un impact important sur les travailleurs, leur contrat de travail, leurs qualifications et compétences, mais aussi sur le contenu la finalité du travail.

Leur permettre d'anticiper ces évolutions, d'être acteur de leur propre évolution par la Sécurité sociale professionnelle, et ce quelle que soit la taille de leur entreprise, nous apparaissait être au cœur de la réflexion à conduire dans le cadre de cette auto saisine.

Nous n'y sommes qu'imparfaitement parvenus tant il a été difficile d'avoir une approche sociale et économique dans l'élaboration du projet d'avis.

Si nous nous félicitons que le projet d'avis mette l'accent sur la nécessité d'élargir le processus d'info-consultation des instances représentatives du personnel au champ des orientations stratégiques de l'entreprise et de la branche, en intégrant les objectifs de la transition écologique, nous aurions souhaité - comme nous l'avons proposé - que soit recommandé au législateur de réformer la GPEC afin qu'elle devienne réellement un outil de gestion prévisionnelle et que son champ de compétence soit étendue à l'environnement. Extension également souhaitable, compte tenu des incidences sur les conditions de travail, pour le CHSCT qui deviendrait ainsi un CHSCTE.

Nous avons insisté pour que le projet d'avis fasse apparaître la nécessaire mise en œuvre de politiques trop souvent stoppées ou freinées alors que décidées. L'engagement de tous, à tous les niveaux, s'impose pour que l'emploi dans la transition écologique soit réellement une démarche intégrée dans les entreprises au niveau national et territorial.

Enfin, si les rapporteurs n'ont pas souhaité inclure dans ce projet d'avis, malgré notre demande, les questions de financement dans la problématique de l'emploi dans la transition écologique, le groupe CGT réaffirme la nécessité de prendre en compte les questions dans toute leur complexité : financement de l'emploi, de la formation, conditionnement des aides et autres usages de fonds publics à des critères économiques, sociaux et environnementaux, etc..

Malgré ces réserves, la CGT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Arnoult-Brill, au nom du groupe des associations.

#### ***Associations - Mme Arnoult-Brill***

**Mme Arnoult-Brill.** Monsieur le président, Madame la présidente de la section du travail, Chers rapporteurs, permettez-moi un message personnel. Merci de nous avoir fait cheminer dans les arcanes de la pensée des experts des deux concepts : développement durable et transition écologique. J'ai compris la différence. Avoir fait cet effort - même si d'autres de nos collègues ont pensé que c'était peut-être superfétatoire ou insuffisant - cela permet de s'inscrire dans la vision d'un processus de changement et de transformation qui appelle à une inclinaison intellectuelle et une détermination et, au-delà du volontarisme, un peu de modestie pour transformer un modèle... Cela prend du temps.

Le groupe des associations est sensible au parti-pris du projet d'avis qui considère l'emploi comme l'un des enjeux majeurs de la stratégie globale, indispensable pour réussir la réorientation des modèles de production et de consommation actuels vers un modèle économique durable. Les deux autres éléments de la stratégie sont l'évolution industrielle et économique ; ce troisième enjeu est peut-être à placer en tête du palmarès.

Ce processus de transformation est déjà engagé, mais manque encore d'ampleur. Cependant, il est aussi bien l'œuvre de producteurs de services et de consommateurs militants - comme dans l'économie collaborative par exemple - que d'industriels qui inscrivent la production de biens dans l'économie circulaire. Ces deux bouts de la chaîne démontrent que la société peut être en mouvement là où on ne l'attend pas toujours.

Ces deux approches font germer - nous l'avons vu à l'occasion des travaux que nous avons menés - de nouveaux besoins ; par exemple un effort de régulation, quand on regarde ce qui se passe avec l'économie collaborative ; sans doute, du côté de l'industrie, un soutien aux investissements indispensable.

Vous l'avez dit vous-même, le changement de modèle est tout autant générateur de craintes que d'espoir. Le groupe des associations veut insister sur le fait qu'il nécessite des politiques publiques qui ne soient pas qu'incitatives mais davantage et surtout stables, concertées et évaluées régulièrement avec les acteurs de la société civile et toutes les parties prenantes.

Pour nous, cette vision stratégique est indispensable car elle conditionne la faculté des acteurs économiques et sociaux à s'engager dans une démarche d'anticipation pour maîtriser les transformations à venir dans leur secteur d'activité et à générer les investissements nécessaires.

Si le travail que vous avez conduit a très vite abouti au constat de la difficulté à mesurer quantitativement la création nette d'emplois dans l'absolu - sur des *scenarii* on y arrive, mais pas dans l'absolu - il a révélé positivement que les études prospectives parviennent à déterminer les secteurs d'activité concernés soit par la destruction soit par la création d'emplois.

Pour nous, dans les deux cas, l'approche qualitative est à privilégier. À cet égard nous soutenons l'importance donnée dans votre projet d'avis à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mentionnée comme un outil stratégique d'orientation et d'anticipation de la mutation, non seulement des métiers, mais aussi des compétences et plus encore des qualifications dans le processus de transition écologique.

Nous estimons que les nouvelles dispositions législatives récentes constituent une opportunité pour faire évoluer le dialogue social dans l'entreprise en intégrant cette préoccupation de long terme.

Un deuxième élément important est la dimension territoriale qui constitue également, pour le groupe des associations, un enjeu majeur pour la conduite du changement au plus près des initiatives de terrain, notamment en matière énergétique (on en connaît dans la région Picardie, Nord Pas-de-Calais) et des bassins d'emplois.

Le groupe des associations est favorable à l'adoption d'un schéma de GPEC territorial, soumis à la consultation des CESER comme le propose le projet d'avis.

Enfin, le groupe des associations est convaincu de la pertinence et de l'importance de la politique publique des emplois d'avenir.

Nous estimons qu'il y a là une perspective intéressante d'évolution notamment de la qualification des jeunes ; et les associations, plus largement le secteur de l'économie sociale et solidaire, proposent des emplois dans les activités à la fois porteuses d'utilité sociale et environnementale dans un spectre de 70 métiers-clés et 12 branches du secteur professionnel. C'est pourquoi nous soutenons particulièrement la proposition qui consiste à donner de la porosité entre les secteurs marchand et non marchand.

Nous estimons que cette vision est au service d'une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications qui sont liées à la transition écologique.

Enfin, nous voterons le projet d'avis d'une manière déterminée et nous vous souhaitons bonne chance.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Medeuf-Andrieu, au nom du groupe de la CGT-FO.

***CGT-FO - Mme Medeuf-Andrieu***

**Mme Medeuf-Andrieu.** Monsieur le président, Madame la présidente, Madame, Monsieur les rapporteurs, Mesdames, Messieurs, la transition écologique comporte nécessairement des mutations sur les champs de l'emploi : nouvelles qualifications, évolutions de celles existantes, besoins en formations, mobilités géographiques et fonctionnelles, etc. À ce titre, le projet d'avis dresse une analyse intéressante qui pourra être utilement reprise par les acteurs des milieux professionnels concernés et notamment les interlocuteurs sociaux dans les branches professionnelles.

FO soutient la préconisation du projet d'avis visant à reconnaître aux branches professionnelles un rôle majeur dans la définition des qualifications nécessaires pour intégrer les évolutions professionnelles liées à la transition écologique. Il nous importe également que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective constitue le réceptacle et le coordinateur des travaux menés par les branches dans ce domaine.

FO rappelle son opposition à la réforme territoriale et ne peut soutenir la préconisation visant à mettre en place un schéma de GPEC territoriale de transition écologique. Pour FO, une telle réflexion se doit d'être nationale, portée par l'État, et le cas échéant, déconcentrée sous le pilotage des préfets en y associant les différents acteurs locaux.

Comme au sein des précédents avis, FO tient à rappeler son attachement à ce que la notion de dialogue social s'affirme de façon spécifique voire réglementaire et qu'elle ne saurait être englobée avec d'autres modes de concertation. FO s'oppose à un regroupement des travaux des filières du Conseil national de l'industrie avec la négociation collective menée dans les branches.

Cette séparation est à la fois réglementaire mais aussi consubstantielle du CNI. En l'état, la proposition du projet d'avis relative à ce sujet ne peut recueillir notre assentiment.

FO ne peut soutenir l'élargissement de la composition du CNI. Cela soulèverait de nombreuses difficultés face au mandat, à la représentativité et à la légitimité des membres qui le composent actuellement. De plus, les travaux des comités stratégiques de filières industrielles du CNI sont directement liés à ceux menés dans les branches professionnelles. Il nous semble donc inenvisageable que d'autres organisations interagissent en matière de négociation collective, les organisations syndicales et patronales étant les seules légitimes sur ce champ.

Sur un même plan, la présence du Commissaire général au développement durable est déjà assurée par le ministère chargé de l'Écologie et par la présence du Premier ministre dans les réunions en plénière du CNI ; une telle ouverture serait donc injustifiée.

À un moment où le projet de loi sur le dialogue social, en cours d'examen au Parlement, fragilise grandement les IRP - et les CHSCT en particulier - FO ne peut s'associer aux préconisations tendant à en diluer les compétences ou à en modifier autoritairement le mandat. Rien n'interdit à ce jour qu'une Commission de suivi de sites intègre une alerte émise par un CHSCT ; et les IRP peuvent elles-mêmes aborder, de leur propre décision, des thèmes liés à la transition écologique.

Le groupe FO salue le travail réalisé qui touche à une question particulièrement sensible quant aux enjeux environnementaux mais ne pourra soutenir le projet d'avis dans son ensemble compte tenu de ses divergences sur des préconisations importantes.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Pottier, au nom du groupe des entreprises.

#### *Entreprises - M. Pottier*

**M. Pottier.** Monsieur le président, Madame, Monsieur les rapporteurs, Chers collègues, nous vivons dans un monde imparfait ; si nous vivions dans un monde que nous aurions complètement choisi, je pourrais affirmer devant vous que la transition écologique va créer des millions d'emplois dans les années qui viennent. Dans ce monde parfait où les règles seraient stables et pérennes, j'aurais plaisir à vous annoncer qu'aucun emploi ne va être détruit, que la montée en compétences des salariés va se faire en douceur et sans qu'aucun d'entre eux n'y perde quoi que ce soit. Bref, la transition écologique n'aurait que des externalités positives sur l'économie, les conditions de travail et l'emploi.

Mais dans notre monde économique instable et incertain la réalité est différente. Malheureusement diront certains ! En posant la question du devenir de l'emploi dans la transition écologique, nous nous trouvons face à un double problème : celui de la qualité des emplois et celui de leur quantité.

Aujourd'hui, il est bien difficile de répondre à ces deux questions de manière précise. Sur la quantité des emplois qui seront créés ou détruits, de multiples études ont été faites et ne donnent pas forcément des résultats cohérents. Nos rapporteurs ont choisi de ne pas entrer dans ce débat sans fin ; qu'ils en soient remerciés, c'est un bon choix car cela nous a permis de sortir de querelles d'experts pour nous focaliser sur l'essentiel.

La transition écologique va profondément bouleverser les modes de production, les biens produits et donc le travail des personnes qui les produisent. Le projet d'avis souligne que : « *Pour encourager l'émergence de compétences utiles à la transition écologique, la réflexion prospective sur les métiers, menée de façon paritaire, est aujourd'hui impérative* ».

Pour les entreprises petites ou grandes, cette exigence est fondamentale. Leur intérêt est d'avoir des salariés mieux formés, qu'il s'agisse de compétences nouvelles pour des métiers nouveaux ou bien de compétences transversales dont la maîtrise doit aider à produire mieux en étant plus respectueux de l'environnement. Certains emplois vont disparaître car ils ne correspondent plus au monde qui vient.

Des métiers vont changer et les salariés qui les exercent vont devoir acquérir de nouvelles compétences, monter en qualification, travailler autrement.

Enfin, certaines fonctions vont apparaître et des formations professionnelles et qualifiantes sont sans doute à inventer. Dans cette perspective, les entreprises ont un rôle central à jouer et le dialogue social doit être un facteur d'efficacité, notamment quand il s'agira de définir les « *qualifications et compétences nécessaires à la maîtrise des règles environnementales élémentaires susceptibles d'entrer dans le socle commun de compétences* ». Les branches professionnelles seront sans doute au cœur de ces nouveaux enjeux, surtout quand il s'agira de définir de nouveaux métiers, de nouvelles qualifications, et de discuter des nouvelles nomenclatures et des grilles des salaires qui y correspondent.

Beaucoup des recommandations qui sont faites portent sur la nécessité que notre outil statistique, l'action de l'État, des régions et de toutes les collectivités locales mettent la transition écologique au cœur de leur priorité pour la rendre plus visible encore. Sur ces questions qui ont pour but d'adapter nos actions et nos outils de mesure au monde qui vient, nous pensons que ces recommandations sont légitimes. Toutefois, nous pensons aussi que nous devons moins attendre de l'État, des collectivités et faire confiance aux entreprises, aux salariés, aux organismes de formation, à tous les niveaux, y compris du supérieur, pour s'adapter rapidement à cet univers qui change.

Enfin, concernant le rôle des IRP et des CHSCT dans les entreprises, notre groupe est plus mesuré. Nous pensons qu'il est urgent de simplifier l'action des instances représentatives du personnel, pour leur donner une meilleure efficacité.



Cependant, ces nuances d'appréciation ne doivent pas prendre le pas sur l'intégralité du projet d'avis. Parce que le travail accompli est remarquable, que les co-rapporteurs ont fait preuve d'une capacité d'écoute très importante et que nous sommes en accord avec les propositions, le groupe des entreprises votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Brunet, du groupe des personnalités qualifiées.

### ***Personnalité qualifiée - Mme Brunet***

**Mme Brunet.** Monsieur le président, Madame la présidente de notre section, Madame et Monsieur les rapporteurs, Chers collègues je me félicite que, pour la première fois, notre section du travail et de l'emploi se saisisse de façon inédite de questions environnementales et de leur impact sur l'emploi.

Qui peut nier aujourd'hui l'urgence de la transition écologique à l'heure où certains observateurs déclarent que les exilés politiques sont sans doute moins nombreux, chaque année, que les dizaines de millions de réfugiés environnementaux ?

Car l'impact sur l'emploi des transitions tant économiques qu'écologiques est encore très insuffisamment abordé, que ce soit à l'échelle mondiale ou national.

Le premier grand acte d'engagement international sur l'emploi ne date que de juin 2009, lors de la conférence générale de l'OIT et de l'adoption de la résolution - *Surmonter la crise, un pacte mondial pour l'emploi* - dont je voudrais citer un extrait : « *Notre riposte devrait contribuer à une mondialisation équitable, à une économie plus respectueuse de l'environnement et à un développement qui crée davantage d'emplois et d'entreprises durables, respecte les droits des travailleurs, favorise l'égalité entre hommes et femmes, protège les personnes vulnérables, aide les pays à fournir des services publics de qualité et leur permet de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement* ».

Selon un rapport du sénateur Alain Foucher, de juin 2014, les deux-tiers des écoliers aujourd'hui en classes maternelles occuperont des emplois qui n'existent pas aujourd'hui. De même, le rapport McKinsey de mars 2012 prévoit que, faute de politiques adéquates, 2,2 millions d'emplois exigeant au minimum un niveau bac ne seront pas pourvus.

Au-delà de cet aspect quantitatif des emplois issus de la transition écologique et de ses limites - car tout au long de l'avancement des travaux, nous avons vu la difficulté à définir et à comptabiliser ces emplois - je voudrais relever plusieurs points importants :

- le développement de la responsabilité sociétale des organisations qui devra accompagner cette inéluctable transition écologique ;

- la nécessité d'une réflexion approfondie sur les nomenclatures d'activités et de professions, aujourd'hui trop compliquées du code ROME au PCS en passant par le code NAF ;
- l'impact stratégique et donc la nécessité d'une vraie politique de GPEC par territoires, branches et entreprises intégrant ces transformations issues de la transition écologique.

Les travaux de notre section menés avec brio par nos rapporteurs aboutissent à un projet d'avis très complet et structuré, à des recommandations permettant de mieux cerner l'impact de la transition écologique sur l'emploi.

En conclusion, je ne peux m'empêcher, pour illustrer l'esprit de ce rapport, de citer Sénèque - et non Catherine Chabaud - : « *Il n'est pas de bon vent favorable au marin qui ne sait où il va* ». Pour toutes ces raisons, je voterai en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Urieta, du groupe des personnalités qualifiées.

#### *Personnalité qualifiée - M. Urieta*

**M. Urieta.** Monsieur le président, Mesdames Messieurs, je voudrais remercier Françoise Geng - je le dis souvent, mais je crois qu'on ne le dit jamais assez - pour sa présidence efficace, dynamique et toujours conviviale. C'est pourquoi nos travaux ont de la qualité. Remercier aussi nos rapporteurs, Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, pour leur sens de l'écoute, leur volonté constante de rapprochement des points de vue qui ont permis d'aboutir à un texte absolument remarquable. Remercier tous les collègues de la section et les administratifs car sans eux, on travaillerait beaucoup moins bien.

Beaucoup de choses on était dites, ce qui va me permettre d'aller beaucoup plus vite. Je voudrais insister sur le fait que ce projet d'avis dresse un bilan lucide et opportun des évolutions en cours dans les différents secteurs d'activité sous l'effet des politiques sectorielles de transition écologique, de leurs conséquences sur l'emploi, et des prospectives réalisées sur le sujet.

Il pose un diagnostic utile sur les actions des différents acteurs économiques et sociaux pour accompagner et anticiper les transformations et les créations d'emplois dans la transition écologique.

Ne nous y trompons pas mes chers collègues : la transition écologique n'en est qu'à ses débuts, ce qui ne fait que légitimer encore plus le travail qui nous est soumis.

Ce projet d'avis s'appuie avec raison sur ce qui fait la spécificité de notre assemblée, à savoir sa capacité à produire des compromis émanant de la société civile organisée pour formuler des propositions dans trois directives :

- renforcer la prise en charge du volet emploi-formation dans la transition écologique par les entreprises, les branches et les territoires. ;
- améliorer l'évaluation de la transition écologique en matière d'emplois et de métiers ;
- favoriser la concertation de la société civile organisée pour soutenir la gouvernance de l'emploi dans la transition écologique.

Je voudrais insister sur un point qui me semble également très important dans ce projet d'avis, c'est la représentation du mouvement associatif dans le Conseil national de l'industrie.

Il faudra voir comment cela se joue, mais c'est un point important de ce projet. Oui, la concertation nationale et interprofessionnelle sur le thème du développement durable doit être relancée, conformément aux prévisions de la loi dite Grenelle 1. C'est une bonne chose.

Étendre la compétence des commissions de suivi de site pour leur permettre d'accueillir des alertes émises par les CHSCT au titre de la loi d'avril 2013 est également une très bonne chose.

Mes chers collègues, ce projet d'avis me paraît symboliser le meilleur de ce que peut apporter, à notre République, notre assemblée, souvent trop injustement décriée : combiner les visions en rapprochant ce qui est éparé au profit de l'intérêt général, en l'occurrence l'enjeu de l'emploi, dont on sait l'importance pour le statut et l'intégration de chacun d'entre nous ; articuler harmonieusement performance économique, justice sociale et respect de l'environnement ; et enfin dépasser les intérêts catégoriels au profit du bien commun, ce qui est primordial.

Je crois, mes chers collègues, que nous pouvons être fiers du travail qui a été accompli par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, mais également par tous les collègues de notre section. Vous avez bien compris que je voterai ce rapport.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a plus de demande de parole, je déclare close la discussion générale.

### **VOTE SUR LE PROJET D'AVIS**

**M. le Président.** Mes chers collègues, aucun amendement n'ayant été déposé sur le projet d'avis présenté par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 169.
- Ont voté pour : 151
- Ont voté contre : 9.
- Se sont abstenus : 9.

**Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.**

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Avant de clôturer la séance je voudrais vous rappeler la tenue du colloque *Vivre ensemble*, le jeudi 4 juin, de 9 heures à 17 h 30, sur le thème : *Le changement climatique, entre subir et agir*. Parmi les sujets abordés : comment adapter nos comportements, quelle gouvernance envisager, en partant de cas concrets, d'exemples précis et de nombreux travaux. D'avance, merci de votre présence. Nous avons déjà plus de 1300 inscrits.

Notre prochaine séance aura lieu le mardi 9 juin 2015 à 14 h 30 avec à l'ordre du jour :

- présentation par les questeurs du règlement intérieur relatif au régime des retraites des conseillers qui a été voté ce matin en Bureau et sera donc appliqué dans la prochaine mandature ;
- examen du projet d'avis sur *Le stockage de l'énergie électrique, une dimension incontournable de la transition énergétique*, présenté par Alain Obadia, rapporteur, au nom de la section des activités économiques, présidée par Jean-Louis Schilansky.

Et je vous invite à visiter l'exposition Lutetia, à la sortie de l'hémicycle.

La séance est levée.

\*  
\*                      \*

*La séance est levée à seize heures dix.*

*Prochaine séance le mardi 9 juin 2015 à 14h30.*

## **ANNEXE**



Annexe 1 : L'emploi dans la transition écologique - Diaporama illustrant les propos de Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty, rapporteurs

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## L'emploi dans la transition écologique

« La transition existe chaque fois que l'avenir s'invite dans les débats et entend peser sur nos choix »  
Pascal Chabot « L'âge des transitions »



**La Transition écologique (TE) est un cheminement progressif vers un changement de modèle de développement, compatible avec la préservation des ressources de la planète.**

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Contexte de la transition écologique



26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Des cadres déterminants :

- ⇒ **International** : COP 21, OIT, ONU
- ⇒ **Européen** : Paquet énergie-climat, Directive Natura 2000, Directive Cadre sur les déchets, Directive Carbone. . .
- ⇒ **Français** : stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable 2015-2020 (SNTEDD) , lois (« Grenelle », agroécologie, transition énergétique pour une croissance verte. . . ), une vingtaine d'avis du CESE entre 2010 et 2015 traitent des différents aspects de la transition écologique

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Transition écologique et emplois

Les politiques d'adaptation des activités économiques et leurs effets sur l'emploi :

- créations, transformations et mutations ;
- les activités de l'économie verte emploient 5 100 000 personnes , soit 19 % de la population active (INSEE, 2010) ;
- la TE concerne toutes les entreprises et les secteurs d'activité, elle ne se limite donc pas aux « métiers verts » ou « verdissants ».

26 mai 2015



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Les filières aujourd'hui les plus concernées

- **9 filières particulièrement concernées** : agriculture ; agro-alimentaire ; gestion, recyclage et valorisation des déchets ; énergies renouvelables ; réseaux électriques intelligents ; automobile ; bâtiment ; chimie ; plasturgie
- **4 de ces filières** ( bâtiment, agriculture, énergie et gestion des déchets) **expriment des besoins de compétences, de qualification et de formation non satisfaits**

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Transformation et création d'emplois au cœur d'un nouveau modèle

**Les limites de la quantification des emplois contribuant à la transition écologique :**

- emplois créés/emplois détruits/emplois transformés : quel solde quantifiable ?
- peu de métiers nouveaux mais une adaptation des métiers existants ;
- des emplois dont la contribution à la transition écologique n'est pas toujours identifiée ;
- des choix de nomenclature qui font débat.

**Les évaluations prospectives :**

- des scénarii de créations d'emplois envisageables dans la transition écologique ;
- des perspectives territoriales et/ou sectorielles.

26 mai 2015

**L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

## **Les conditions de la transformation et de la création d'emplois dans la transition énergétique**

**Etat et Régions stratégés :**

- volontarisme politique affirmé et affiché ; stabilité dans le temps ; cohérence ; mobilisation des acteurs ; meilleure visibilité des entreprises et des secteurs engagés ; anticipation, facilitations des synergies.

**Accompagnement social :**

- anticipation des transitions professionnelles ;
- identification des besoins et reconnaissance des métiers, des compétences et des qualifications professionnelles de la transition écologique ;
- développement de la responsabilité sociétale des entreprises.

26 mai 2015

**L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

## **Anticipation des mutations économiques pour l'emploi dans la transition écologique**

**LES ENJEUX**

⇒ **De la mobilisation de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences :**

- dans les entreprises ;
- dans les branches professionnelles ;
- sur les territoires.

⇒ **De la formation professionnelle initiale et continue :**

- La transition écologique doit anticiper les effets sociaux du changement ;
- cette anticipation permettra une meilleure réactivité des entreprises et des secteurs économiques

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## LES PROPOSITIONS DE L'AVIS

- ⇒ Renforcer la prise en compte du **volet emploi-formation de la TE** dans les entreprises, les branches et les territoires.
- ⇒ Améliorer **l'évaluation de la TE** en matière d'emploi et de métiers.
- ⇒ Favoriser la **concertation avec la société civile organisée** pour soutenir la gouvernance de l'emploi dans la TE.

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Renforcer le volet emploi-formation

- ⇒ L'engagement des entreprises en faveur de l'emploi et de la formation pour la TE.
- ⇒ L'engagement des partenaires sociaux en faveur de la TE dans les branches et l'interprofessionnel.
- ⇒ Renforcer la formation qualifiante et la conception des parcours d'insertion des emplois d'avenir à finalité environnementale.

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Evaluation de la transition écologique en matière d'emploi et de métiers

- ⇒ Ajuster les nomenclatures de l'économie verte à la mise en œuvre de la TE.
- ⇒ Encourager la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer la productivité du travail dans les différentes activités en prenant en compte leur contribution au service de l'environnement.

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Evaluation de la transition écologique en matière d'emploi et de métiers

- ⇒ Développer la veille prospective dans les différents secteurs et faciliter le croisement des données produites par les branches et les filières.
- ⇒ Prévoir un contrat d'étude prospective régional interprofessionnel sur la TE par mandature de conseils régionaux ou des conseils territoriaux compétents dans les Outre-mer.

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Concertation avec la société civile organisée

- ⇒ Accueillir, à titre expérimental, un représentant du mouvement associatif environnemental au sein du Conseil National de l'Industrie (CNI).
- ⇒ Faire adopter par les régions une GPEC de transition écologique vers un développement durable des territoires soumise à l'avis des CESER.

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Concertation avec la société civile organisée

- ⇒ Relancer l'application de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.
- ⇒ Élargir la compétence des commissions de suivi de site en matière de prévention des risques.

26 mai 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'EMPLOI DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

***« L'emploi et le travail ne sont pas une simple variable d'ajustement de la transition écologique. Ils sont au contraire un levier pour sa réalisation, à travers la formation et l'évolution des compétences et qualifications. Ils doivent donc être au cœur des politiques économiques et sociales de la transition écologique. »***

26 mai 2015